CONSEIL
DE TUTELLEDistr.
GENERALET/PET.5/621/Add.1
6 septembre 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

.....
PETITION DU COMITE DE BASE DU 24 OCTOBRE 1954 DE
L'UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN CONCERNANT
LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

COPIE

(d'une lettre écrite à la main)

PETITION

Union des Populations du Cameroun
Section Camerounaise du Rassemblement Démocratique Africain

Le Comité de base de l'UPC du 24 Octobre 1954
Koumassi, New-Bell, Douala 1/
Unicameroun

Le Comité du 24 Octobre 1954, réuni en assemblée générale extraordinaire dans le territoire de son ressort quartier Koumassi New-Bell Douala avec participation des éléments de mouvements progressistes résidant la fraction dudit quartier considéré,

Après avoir entendu et lu plusieurs journaux de paille, la dissolution des mouvements progressistes camerounais notamment l'Union des Populations du Cameroun, chantée par le gouverneur des colonies Roland Pré et Teitgen ministre de la France d'Outre Mer,

Considérant que le Cameroun jouit du statut sous tutelle internationale, et non pas celui des colonies françaises donc le gouvernement français le prétend agir,

Considérant que les causes essentielles de la guerre résident dans le fait que certains peuples sont asservis par d'autres puissances ou Etats,

1/ Note du Secrétariat: Cette communication a été envoyée de Victoria, Cameroun sous administration britannique.

Considérant que le rôle des Nations Unies est de consolider la paix mondiale en réglant tout "différend" susceptible de menacer le maintien de cette paix et de la sécurité internationales "par la recherche de toute solution préalable par voie de négociation, d'enquête, de méditation, de conciliation, etc., etc., que se faisant, l'organisation peut inviter les parties à régler leur différend par de tels moyens",

Considérant qu'il faut s'empresser de dire que cette guerre menée contre le peuple camerounais sinistrement depuis le 24.4.55, c'est-à-dire deux jours après la publication de la "proclamation Commune" réclamant l'Indépendance immédiate du Cameroun, et ouvertement depuis le 22 mai 1955 est conduite par les colonialistes dont Roland Pré gouverneur français au Cameroun fait capitaine,

Considérant qu'en vertu de l'article 73 de la Charte les membres des Nations Unies qui assument la responsabilité d'administrer des territoires dont les populations ne s'administrent pas encore elles-mêmes, reconnaissent les principes de la primauté des intérêts des habitants de ces territoires,

Considérant que le gouverneur des Colonies Roland Pré a, par sa politique sanglante, produit des horreurs et des calamités, dont les populations du monde ont été victimes par l'expansionisme nazi et entraîné la perte des milliers de patriotes camerounais,

Considérant que cette politique est hautement approuvée par la plupart l'opinion camerounaise et que cette repression militaire et judiciaire a sérieusement compromis la paix et la sécurité internationales et que la continuation de cet état pourrait entraver profondément la réalisation des objectifs pacifiques mondiaux,

Considérant qu'aucune paix durable ne serait viable tant qu'il existera l'effusion de sang dans une partie du monde, tant que certains peuples seront toujours sous l'oppression étrangère,

Considérant que le Cameroun en tant que Territoire sous tutelle internationale, aspire à son Indépendance, conformément aux clauses stipulées dans la Charte des Nations Unies et que les ministres de la France sans aucun contact à l'ONU déclarent hautement la dissolution des aspirations camerounaises transitées par l'UPC le seul mouvement de libération camerounais, à l'aide de déclarations

mensongères de leur gouverneur des colonies Roland Pré et quelques soit-disants Notables accroupés sous le pesant fardeaux de la monnaie qui leur oblige à échanger la vérité par le mensonge,

Considérant que ce faux les autorités chargées de l'administration dudit territoire ne sauraient y instituer un régime politique incompatible avec les précédentes aspirations ci-dessus désignées,

Considérant qu'on ne saurait écarter de l'ordre des moyens pacifiques à la diminution de la tension internationale le règlement du différend qui oppose le peuple camerounais au gouvernement français qui, par l'intermédiaire du gouverneur des colonies, Pré Roland Johannes Charles Louis, a instituée une politique de terreur et de haine dans notre pays,

Considérant que l'article 76 de la Charte énonce comme fin essentielle du régime de tutelle:

- a) Affermir la paix et la sécurité internationales
- b) Favoriser le progrès politique, économique et social des populations des Territoires sous tutelle ainsi que le développement de leur instruction, etc. etc.

Considérant que ces notables donc Monsieur Pierre Henri Teitgen ministre français a donné une brillante et vive réception en leur honneur, particulièrement ceux du Cameroun sont ceux qui lors de la guerre Roland Pré au Cameroun au mois de mai, étaient des soldats des troupes Roland Pré, donc par contre gratification à ceux-ci leur Roland Pré les a invité en France pour lui soutenir de ses crimes commis au Cameroun. C'est fort lamentable si la France qui s'est dite championne de liberté, de légalité aussi bien que de la fraternité, se livre à des pareils actes de malhonnêteté dans des pays comme le Cameroun sous régime international de tutelle.

Par ces motifs et tout autres à suppléer au principal

Le Comité du 24 Octobre 1954

Donne expressément son adhésion à la "proclamation commune" des mouvements progressistes lancés le 22.4.55 à Douala.

Déclare son adhésion à la déclaration Universelle des droits de l'homme et sa foi dans la lutte des peuples pour leur droit à se disposer d'eux-mêmes et pour la paix,

Condamne la politique sanglante du gouvernement français au Cameroun dont Roland Pré est l'auteur.

En Conséquence

Le Comité du 24 Octobre 1954

Demande la libération immédiate des patriotes emprisonnés sans aucun jugement,

Demande également le rapatriement immédiat du gouverneur des colonies Pré Roland dont la politique est loin d'être pour l'évolution progressive camerounaise et qui par des mesures de force militaire tend à retarder l'indépendance nationale de notre pays,

Reclame expressément une mission spéciale de l'ONU pour enquêter sérieusement sur place les crimes commis au Cameroun par le gouverneur français Roland Pré,

Attire l'attention particulière de l'ONU sur la dissolution des mouvements progressistes camerounais, prononcée par le conseil des ministres français, le Cameroun ne faisant pas partie intégrante de la France,

Salue l'ONU, destinée à consolider la paix en diminuant la tension internationale par le règlement des différends en litige, par réduction des armements et l'utilisation pacifique de l'énergie thermonucléaire,

Voit en cette organisation de haute portée internationale l'avènement d'une ère nouvelle faite pour la paix de postérité et d'Indépendance de tous les peuples,

Salue tous les partisans de la paix et la liberté des hommes et fait confiance en leur acte.

Pour le Comité du 24 Octobre 1954

Le Président

(s) Manney

Le Vice-Président

(s.) Mbok

Le Secrétaire

(s.) Ngann

Je suis titulaire d'une patente No. 465 pour l'année 1954. Celle de mil neuf cent cinquante cinq n'est pas encore payée, quelle que soit.

Monsieur le Secrétaire général, je vous prierais de bien vouloir être mon interprète auprès des Autorités administrantes du Cameroun pour que mes marchandises me soient rendues.

Je vous prierais également d'intervenir auprès du Gouvernement Français au Cameroun pour que les dispositions de la charte et de la déclaration Universelle des droits de l'homme soient respectées.

Espérant à une suite favorable à ma plainte, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général des Nations Unies, l'expression de mes sentiments dévoués et les plus respectueux.

Manjo, le 4 Avril 1955.

(s.)

A. LANGUE



NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.5/574
26 avril 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DU COMITE CENTRAL DE L'UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN DE BAFANG
CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

COPIE

UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN
Section de Rassemblement Démocratique Africain
COMITE CENTRAL BAFANG

Vu les crimes de René BORNE chef de Région Bamiléké et François ORABONA
chef et Maire de BAFANG,

Entendu que Borne et ORABONA ont dressé les populations BANKA, et
BADOUMJIA l'une contre l'autre en vue de déclencher la guerre civile à BAFANG,

Entendu que BORNE et ORABONA ont, en date du 18 au 24 novembre 1954,
attroupé les militaires armés à Bafang et mis les camions C A à la disposition
de M. KAMGA Joseph pour transport des mercenaires de Bafoussam à BAFANG dans le
but de guerre civile,

Entendu que les membres de la délégation des Ressortissants de la
Subdivision BAFANG ont été arrêtés et condamnés illégalement par les menées
BORNE et ORABONA,

Entendu que ces représentants de Gouvernement français au CAMEROUN
déçoivent les populations de telle sorte que même les correspondance sous
pli recommandé nous sont toujours retournées,

Vu que ces mêmes populations sont arrêtées et condamnées chaque jour de
façon non loyale parce que nous sommes partisan de l'Unification et l'Indépendance
du CAMEROUN,

Entendu que nos chefferies sont actuellement des véritables offines de
ces crimes et le lieu où les kolos inculquent l'effroi dans l'esprit de
nos populations pour la Mission de Visite qui va arriver dans bientôt au CAMEROUN,

Entendu que 4 camarades de Fondanti arrêtés par ORABONA et, jugés par lui et sont condamnés à 8 jours d'emprisonnements avec 12.000 francs C.F.A. d'amende chacun sans raison valable,

Entendu que BORNE et ORABONA ravissent les terres des populations Mbafram pour en payer les exécuteurs des crimes,

Entendu que les arrestations pour les impôts de l'année 1955 ont commencé chez nous depuis le début janvier de cette année,

Entendu que les assesseurs du Tribunal sont désignés par ORABONA dans les conditions anormales et que seuls ces hommes de genre KWEKONG sont qualifiés à payer les fusils,

Vu que BORNE, ORABONA, SARRAZIN oppriment en bornant les terrains sans distinction ni l'avis des occupants et que certains terrains sont bornés deux fois,

Nous, Populations du CAMEROUN BAFANG,

Demandons le rapatriement immédiat de ces Représentants de Gouvernement Français au CAMEROUN.

Signé pour les populations :

Mbouéndé Jean .- (s.)	SIEWE André (s.)
T. NJONKO Tagne S. (s.)	NITCHEU Paul (s.)
NGOUNOU Etienne (s.)	EMCHE Michel (s.)
NGWAMBA Raphaël (s.)	KADJI Joseph (s.)

et 28 autres.



PETITION DU COMITE DE BASE DE L'UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN DE
BOGA-MAHOLE CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

COPIE d'une lettre écrite à la main

Le 27 mars 1955

Comité U.P.C. Boga-Mahole, B.P. 33
Eséka

à Monsieur le Secrétaire Général
de l'Organisation des Nations Unies

Monsieur,

La population autochtone de Boga-Mahole, réunie en assemblée générale au
nombre de 200 personnes le 27 mars 1955,

Ayant appris que des poursuites judiciaires sont engagées au Cameroun contre
les dirigeants du mouvement de l'U.P.C. qui est à l'avant-garde de la lutte de
libération, et particulièrement contre Fozo'o Ekabé, Directeur du journal
Populaire "Etoile" Kingue Abel et Ngom Jacques respectivement vice-Président et
membre du comité Directeur de l'Union des Populations du Cameroun, à la suite d'un
communiqué de presse publié dans le Journal Etoile, communiqué qui exprimait
hautement des plaintes des masses populaires contre le développement de plus en
plus accentué du terrorisme au Cameroun. Etant informé que le bureau politique
de l'U.P.C. pour le motif inavoué par les autorités françaises est traqué par la
justice.

Que le 5 mars 1955 le secrétaire général de l'U.P.C. Ruben Um Nyobe a été
salué par un mandat de comparution, décerné contre lui par le Juge d'Instruction
Georges Gau, le convocant pour lundi le 7 mars 55 à 17 heures, qu'à Yaoundé

sont enfermés. C'est ainsi que notre Camarade Ntep Jean est frappé jour et nuit au Commissariat de Yaoundé depuis le 27 mai. Le Médecin Tangny Mathieu secrétaire général de Comité Centrale de Yaoundé a été arrêté le 31 mai à 9h. du matin dans la salle d'opération. Il est également en tôle. Ngom Jacques, Matip Théodore sont également en prison. Il semble qu'ils seront tués avant le 6.6.55. On enferme également beaucoup d'autres en leur demandant de dire où se trouve Um Nyobe, secrétaire général de l'U.P.C. On propose de bombarder le Cameroun le 6 juin 1955. Si vous ne nous apportez pas le secours urgent, toute la population sera exterminée. Nos lettres et télégrammes sont refusés. Nous n'avons plus de communication avec l'ONU ni au Cameroun Français et Britannique ni par la Guinée Espagnole. Tout est bloqué même les lettres adressées à l'UPC et à ses militants ne parviennent plus. Nous regrettons qu'on ait ouvert le feu dans un Territoire Sous-Tutelle où les autochtones mains en l'air sont fusillés. Nous vous demandons le secours immédiat avant le 6.6.55. Ci-joint cet avis publié par les autorités.

Agréer, Mr. nos sentiments très douloureux.

Le Secrétaire Adj. du Comité (s.)
(illisible)

27 MAI 1955

AVIS A LA POPULATION

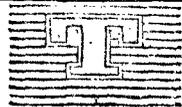
LE COUVRE-FEU est MAINTENU A YAOUNDE de 19h. à 6h. du matin jusqu'à nouvel ordre.

A partir de 19h. absolument personne ne devra se trouver dans les rues.

Les patrouilles pourront faire usage de leurs armes sans

SOMMATION

sur tous les attroupements.



CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE
T/PET.5/629
20 juin 1955
ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DU COMITE ET SOUS-COMITE DE L'UNION DES POPULATIONS
DU CAMEROUN DU 5 MARS 1955 CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS
ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

COPIE

Comité 5 Mars 1955
B.P. 22
Douala
Cameroun

Douala, le 20 mai 1955

U.P.C. Monsieur le Secrétaire Général de l'O.N.U.
New-York (City).

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint Résolution du Comité 5 Mars 1955 sollicitant
l'Indépendance immédiate et l'unification. Vous trouverez en même temps la
photo du comité.^{1/} Nous vous prions de nous répondre aussitôt et de nous donner
suite favorable que nous sommes tous à l'attente.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général nos plus empressées
salutations.

Pour le Comité 5 Mars 1955
(sceau: UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN - U.P.C.)
(Comité 5 Mars 1955 - Le Président)
(s.)

1/ Note du Secrétariat : La photographie susmentionnée est conservée par le
Secrétariat et elle sera mise à la disposition des membres du Conseil de
tutelle sur demande.

UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN
SECTION CAMEROUNAISE DU RASSEMBLEMENT DEMOCRATIQUE AFRICAIN
COMITE 5 MARS 1955 - B.P. 22, DOUALA

A Monsieur le Secrétaire Général des NATIONS UNIES
NEW YORK

R E S O L U T I O N

LE COMITE 5 MARS 1955 de l'Union des populations du Cameroun réuni en Assemblée générale après avoir étudié la situation actuelle au Cameroun depuis l'arrivée de Monsieur ROLAND PRE, Haut Commissaire de la France au Cameroun:

Constate une évolution difficile qui connaît un grand malaise social jusqu'à créer de multiples troubles sociaux parmi les couches laborieuses et des populations de notre pays, lesquels troubles sont sujets des revendications économiques et sociales des travailleurs camerounais, jusqu'aux légitimes revendications nationales de notre pays.

- Affirme la proclamation commune adopté à l'unanimité par tous les mouvements progressistes du Cameroun en date du 22 Avril 1955^{1/}.

- Considérant que des perquisitions sans cesse sont opérées au bureau du peuple camerounais ainsi que des menaces d'armes qui s'effectuent illégalement cela pour intimider les populations dont la France a pris la charge de conduire vers son indépendance.

- Considérant que les arrestations et les brimades de toutes sortes que les autorités administratives sont en train d'opérer au Cameroun contre les dirigeants des mouvements progressistes, en particulier ceux de l'union des Populations du Cameroun, sont non seulement des incarcérations arbitraires, mais contre la déclaration universelle des droits de l'homme articles 3, 5 et 9 de la déclaration Universelle des droits de l'Homme et des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies.

1/ Note du Secrétariat : Voir T/PET.5/612.

- Considérant que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est une base fondamentale de la Charte des Nations Unies. Alors que le gouverneur Roland PRE organise déjà des mercenaires pour tuer les dirigeants de l'UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN et de la Confédération générale des travailleurs du fait que ces mouvements luttent pour l'émancipation du peuple camerounais et pour son Unité et son Indépendance.

- Vu que des mandats d'arrestations et d'amener pleuvent contre nos dirigeants du mouvement national, au moment où la mission de visite doit arriver au territoire.

- Vu que dernièrement à Bafoussam des provocations montées par Roland PRE ont causé des dégâts importants et des accidents graves parmi l'assistance de la conférence.

Vu que Mr. Roland Pré instaure à nouveau le système d'indigénat au territoire que la France assure la tutelle parce qu'il est d'après ce fait décidé d'exterminer tous nos mouvements progressistes.

DEMANDE à l'O.N.U.

Pour la fin du régime de tutelle et pour l'unification et l'indépendance immédiate du CAMEROUN :

1. Institution immédiate d'un Comité exécutif sous forme d'un conseil de Gouvernement appelé à organiser les élections générales.
2. Les Elections générales avant le 1er Décembre 1955 pour l'installation d'une assemblée nationale constituante Camerounaise.
3. Installation immédiate au Territoire d'une commission des Nations Unies pour surveiller la mise en place des Organes du nouvel Etat Camerounais.
4. L'envoi d'une mission d'enquête au Cameroun indépendamment de la Mission de visite prévue pour constater tous les dégâts causés par la politique de Mr. ROLAND PRE, avant le mois de Juin 1955.

Considérant que l'Organisation des Nations Unies responsable de sécurité des peuples ne pourra rejeter cette pétition, ni refuser nos doléances fondés.

Considérant que les Nations Unies sauront se mettre devant ses responsabilités;
Réaffirme avec véhémence et à l'unanimité les demandes envoyées et souhaite voir
l'O.N.U. se prononcer pour l'Unité et l'Indépendance immédiate du CAMEROUN.

Fait à Douala le 30 Avril 1955
(sceau et signature du Président)

Note du Secrétariat : Cette résolution est suivie d'une liste de 183 noms et
signatures.

COPIE

UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN - U.P.C.

Sous-Comité du Comité 5 Mars 1955

Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies - New-York

Monsieur,

Nous vous envoyons ci-joint Résolution de notre Sous-Comité que nous vous
prions de prendre en considération et d'appliquer suivant la Charte des
Nations Unies, la Proclamation commune de la Population du Cameroun confirmés à
l'unanimité.

Nous restons dans l'attente de bonnes nouvelles.

Veuillez agréer, cher Monsieur, nos plus empressés salutations.

Pour le s/Comité
(sceau et signature)
(illisible)

UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN SECTION CAMEROUNAISE
DU RASSEMBLEMENT DEMOCRATIQUE AFRICAIN

LE SOUS COMITE DU COMITE 5 MARS 1955 - B.P. 22 - DOUALA

A L'Organisation des Nations Unies - New-York

R E S O L U T I O N

Le SOUS-COMITE DU COMITE 5 MARS 1955 de l'Union des Populations du Cameroun à DOUALA, réuni en assemblée générale le 26 Avril 1955 à son siège habituel après avoir examiné la situation de cette dernière période au Cameroun politique orientée par le Haut Commissaire de la France au Cameroun Monsieur Roland PRE:

- Constate avec regret la politique d'oppression et de répression sauvagement pratiquée contre les populations et les travailleurs camerounais par l'administration dont Mr. Roland Pré Haut Commissaire de la France est promoteur et responsable de toute éventualité.

- Considérant que le droit politique des libertés individuelles et démocratiques, sont les droits élémentaires pour tout citoyen. Par conséquent les Camerounais comme les citoyens de la puissance administrante doivent en jouir, étant donné par ailleurs que ces droits élémentaires sont reconnus aux camerounais, d'abord par la constitution du peuple de France, couronnés par les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies dont la France est état membre, et enfin par les accords de tutelle que le gouvernement loin de nier, reste signataire et responsable de notre cher pays.

- Considérant que la violation de tous ces textes constitutionnels nationaux et internationaux, par les hommes qui agissent au nom du gouvernement français est l'une des graves conséquences et contre l'évolution de notre peuple dont le même gouvernement en opposant sa signature au bas des accords de tutelle, a pris la charge d'éduquer moralement, physiquement économiquement et politiquement les masses de notre pays et les conduire vers la capacité de s'administrer elles-mêmes. Par contre les déclarations du gouvernement restent solennelles sur ces papiers de valeur, alors que l'application de tout cela est contraire, contraire, parce que les actes inhumains qui se commettent dans les pays que la France considère comme

ses colonies conquises d'une manière ou d'une autre, sont contraires dans notre pays. L'analyse rapide permet à qui que soit de voir que les populations du Cameroun subissent les méthodes que le gouvernement Français est loin d'appliquer dans son propre pays qu'est la FRANCE. Pourquoi cette situation alarmante, c'est parce que notre pays a commis une grande erreur de poser son problème d'Unité et d'Indépendance devant l'Organisation des Nations Unies, quand bien même il est question des conditions historiques qui l'ont placées devant cette jouissance de droits internationaux.

- Considérant que l'éducation des masses dont fait échos l'administration de la puissance administrante dans notre pays, n'est qu'une simple expression politique.

- Considérant que les Nations Unies devant rester fidèles aux principes fondamentaux de sa Charte, ne saurait espérer que le Gouvernement français conduire le Cameroun vers la capacité de s'administrer lui-même toutefois que la politique de menaces et d'intimidations sera pratiquée dans notre pays.

- Demande aux Nations Unies l'envoi d'une mission spéciale d'enquête en dehors de celle de visite prévue cette année. Cette mission aura pour tâche, d'enquêter et pendant quelques mois au territoire l'éducation, ainsi que les privilèges dont bénéficient les populations du Cameroun, dans le cas contraire.

- Attire l'attention de l'O.N.U. que la mission de visite pour 1955, qui aura à séjourner au Cameroun, devra contacter directement la masse rurale que citadine et non les chers "coutumiers" dont l'administration s'en sert pour entraver autant que possible l'émancipation rapide de notre pays.

Devant une situation des menaces, et d'intimidations, oppression et repressions que l'agent du gouvernement Roland Pré fait peser sur notre peuple, en particulier, contre les organisations politiques et syndicales lesquelles luttent pour l'Unité et l'Indépendance du Cameroun, constatant par ailleurs que cette politique de Roland PRE, risque de provoquer de grands troubles (situation de Madagascar en 1947) que notre pays évite depuis la création de l'U.P.C. et des autres organisations anti-assimilation. Le Sous-Comité de 5 MARS 1955 appuie honnêtement la proclamation commune^{1/} adoptée à l'unanimité par toutes les organisations progressistes du Cameroun en date du 22 Avril 1955 à savoir:

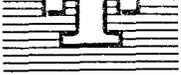
1/ Note du Secrétariat : Voir T/PET.5/612.

1. Elections générales avant le 1er Decembre 1955 pour l'Installation d'une Assemblée nationale constituante Camerounaise;
2. Institution immédiate d'un Comité Exécutif sous forme de Gouvernement provisoire appelé à organiser les élections générales;
3. Installation immédiate au territoire d'une Commission des Nations Unies pour veiller à la mise en place des organes du futur état camerounais.

Fait à Douala, le 26 Avril 1955

Le Sous-Comité du COMITE 5 MARS 1955

Le Secrétaire



NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE
T/PET.5/630
20 juin 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DU COMITE DIRECTEUR DE LA COORDINATION DES INDEPENDANTS
CAMEROUNAIS (INDECAM) CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION
FRANCAISE.

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F
du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

COPIE

COORDINATION DES INDEPENDANTS CAMEROUNAIS (INDECAM)
Secrétariat Général
Boîte Postale 5063, Douala-Akwa
Cameroun

Douala, le 29 Mai 1955

PETITION

A Monsieur le Président du Conseil de Tutelle (O.N.U.)
New York City (U.S.A.)

Monsieur le Président,

A l'occasion des événements tragiques qui viennent de se dérouler au
Cameroun sous administration française, événements sanglants dont le Parti, dit
Union des Populations Camerounaises (U.P.C.) est auteur, nous avons le respectueux
honneur de vous faire parvenir la présente pétition pour demander essentiellement
que les responsables de ce parti ainsi que leurs manifestants soient sévèrement
punis.

En Novembre 1954, M. UM Nyobe, secrétaire général de l'U.P.C. et son acolyte
KINGUE Abel avaient promis aux populations camerounaises de leur ramener l'Indepen-
dance et l'Unification du Cameroun. C'est ainsi que, ces deux garçons nantis
d'aucun mandat du Peuple se sont efforcés de convaincre l'O.N.U. le 29 Novembre 1954

que le Cameroun est en mesure de se disposer immédiatement. Malgré leurs efforts décuplés, l'O.N.U. n'a pas trouvé bon de leur donner même un morceau de l'Indépendance afin qu'ils puissent réaliser leur promesse. Devant rentrer brédouilles M. UM Nyobe et son suivant KINGUE Abel ont dû rester longtemps à Paris où ils ont eu de leurs Maîtres Communistes plusieurs leçons pour pouvoir troubler notre pays.

Voilà pourquoi, revenus au Territoire, UM Nyobe, KINGUE Abel et leur fidèle Secrétaire de la C.G.T.K. ont tenté de bouleverser tout le pays par des grèves mal fondées, qui malheureusement n'ont pas réussi. Se trouvant en présence de pareils échecs, le Comité Directeur de l'U.P.C. s'est réuni et a décidé de déclencher des émeutes. C'est ainsi que les dirigeants de l'U.P.C. ont commencé par insulter, tant par paroles que par écrit le Haut Commissaire ROLAND PRE et beaucoup d'autres Fonctionnaires Européens de son administration. Plusieurs provocations verbales et écrites ont été lancées par les membres de l'U.P.C. aux Européens résidant au Cameroun et aux citoyens camerounais qui ne partagent pas leur opinion communiste. Voyant que les Européens et les honnêtes gens du Cameroun se sont réservés sans jamais répondre à ces provocations, une liste des camerounais devant être assassinés a été dressée.

Eut lieu le 22 Mai 1955 une conférence publique à Douala par la Fusion des Partis politiques progressistes du Cameroun (INDECAM- ESOCAM - B.D.C. etc.). Cette conférence tenue à 15 heures chez le Chef MBOCK Vincent a été sabotée par les menaces de mort à l'aide de bouteilles vides et de plusieurs projectiles par les militants ferbents de l'UPC dirigés par Mr. MPAY Hyacinte, président de la Jeunesse Démocratique Camerounaise. Plusieurs d'entre nous ainsi que des agents du maintien de l'Ordre public furent victimes de blessures graves.

C'est grâce à l'intervention de la Police que nous n'avons pas été massacrés ce jour. Mais la nuit du 22 au 23 mai, les provocations ont continué avec plus de rage de telle sorte que personne ne pouvait aisément dormir à New Bell. Les bataillons armés de gourdins, de bouteilles vides, de matchettes et de lances étaient organisés, nous apprenons de source bien informée, par le Président MCUMIE Felix. Le 23 Mai, à 18h30 des troupes étaient déjà affectées aux

principales agglomérations de New Bell (quartier Bassa I - quartier Bassa II - Marché de New-Bell - Marché de Nkol-Oloun-Poudriere - quartier Bamilékés, etc.). Ces guerriers, manifestants reproduisaient très vivement une chanson dans laquelle on entendait: le Capitaine MOUMIE avec ses 5.000 soldats. A 19 heures, les émeutiers se mettaient à l'oeuvre. D'abord tous les téléphones des quartiers de New Bell étaient coupés, ensuite il fallait saccager les cases des honnêtes gens dits "valets colonialistes", détruire les postes de Police en construction à New Bell et commettre toutes sortes de misères aux autres citoyens camerounais qui ne sont pas pour l'UPC. Le nom propre du Haut Commissaire, ROLAND PRE fut chanté durant la nuit dans de termes très fâcheux: Roland Pré "sale Gouverneur", "Go Home" - Roland Pré, salot ignorant la Politique "GOHOM" - Colonialistes la tête coupée, valets colonialistes GCHCM) etc.... Vive M. MOUMIE, Vive UM Nyobe, Vive Kingué Abel, Vive l'Indépendance du Cameroun ...

Certains compatriotes qui étaient les plus menacés se trouvaient obligés, pour effrayer les terroristes, de tirer des coups de fusils de chasse en l'air.

Jusque là, les Autorités étaient tranquilles puisqu'aucun incident grave ni de dégâts importants ne s'étaient manifestés. Cependant le 24 Mai à 7h30 du matin, les Agitateurs Upécistes alertaient furieusement toutes les populations Upécistes de New Bell que l'Administration allait détruire le siège de leur Parti. Ce qui n'était pas du tout vrai. Mais c'était pour le but majeur de remuer toute la ville et de monter les populations autochtones contre l'Administration. En ce moment tous les membres de l'U.P.C. habitant New Bell s'armaient de gourdins, bouteilles vides, matchettes fraîchement aiguisées et se dirigeaient à la Centrale Upéciste sise à KOUMASSI. Mais malheureusement ils n'y trouvaient aucun manifeste de la part des autorités. A l'occasion le Président MOUMIE Félix les a rassemblés et sur son ordre plus de 2.000 émeutiers armés de gourdins etc. ont fait un terrible défilé dans la ville.

A partir de 14 heures, le Secteur Administratif et la Prison de Douala se trouvant opposés à New Bell devaient être détruits. C'est ainsi que les émeutiers se dirigeaient à cet endroit. Personne ne passait. Les voitures étaient arrêtées et incendiées, et les occupants, surtout des Européens furent les uns tués et les autres blessés. Les terroristes se sont mis ensuite à projeter

des bouteilles, des pierres, des lances contre les Bureaux du Secteur et la prison en vue de les détruire. En ce moment, les pompiers alertés sont arrivés et pour faire partir les manifestants se mettent à projeter de l'eau sur eux à l'aide d'un tuyaux. Voyant qu'ils résistent et menaçaient de plus près de mort les Fonctionnaires du secteur, les gendarmes, pour protéger et les personnes et les immeubles, se sont vus obligés de se défendre, usant des armes, mais ayant commencé par le lancement des grenades ou cartouches blanches. Ainsi dissipés, les terroristes se sont rendus dans d'autres coins de la ville pour causer des misères aux Européens et aux Africains de bon sens. Malgré cette situation difficile, les autorités sont parvenus à faire revenir le calme dans la ville.

Mai le 25 Mai, dans la nuit, les Upécistes, pour accuser plus l'Administration, ont fait produire un incendie au quartier NKONGMONDO dont leur Centrale et plusieurs autres cases furent victimes. Nous reconnaissons que les Upécistes sont auteurs de cet incendie par le fait même qu'un autre militant de l'U.P.C. a été arrêté, deux jours après avec une torche voulant mettre une autre case en feu. Ainsi ces événements ont eu lieu à Douala, à la Sanaga-Maritime, et MUNGO.

Le Comité Directeur de l'INDECAM a adressé le 28 mai 1955 un télégramme au Ministère de la F.O.M. dans les termes suivants:

"UNION POPULATION CAMEROUNAISE A FAIT DECLENCHE GUERRE CAMEROUN ASSASSINANT EUROPEENS FRANCAIS ET CAMEROUNAIS PARTAGEANT PAS SON OPINION COMMUNISTE stop ACCORD POPULATION AUTOCHTONE DEMANDONS SANCTIONS SEVERES CONTRE RESPONSABLES ET ACOLYTES ANNULATION UPC stop

COMITE DIRECTEUR INDECAM"

Confirmant les termes de notre télégramme nous demandons avec insistance que les dirigeants de l'U.P.C. et leurs émeutiers soient condamnés en Justice pour crime. C'est sur l'ordre et en présence du Président MCOMIE Félix que M. ZIMMERMAN fut assassiné.

Voici les noms des principaux Agitateurs Upécistes qui sèment les désordres au Cameroun en faveur du communisme:

UM NYOBE Ruben, KINGUE Abel, KAMSI, NYOBE CLAUDE, MOTEYO Joseph, NGAPETH et
Mme NGAPETH, FOTSO - KHON Joseph, NYETAM Antoine, NGCM Jacques - NDJEPEL,
secrétaire de Police, MOUAHA NLCMGAN Marc, BISSAY, Luc, MOUNIE Felix,
OUANDJI Ernest, MAYI MATIP Theodore, MPAY Hyacinthe, SONG Felix, NDJOK Aloys,
DJCM Pierre, ILOGA NGCM Aaron, EKWE Samuel, KIPEUR Lazarre.

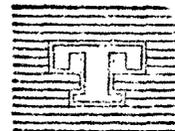
Considérant enfin que le Cameroun, ce pays jeune, pour se développer n'a pas
besoin des partis qui procèdent tout le temps aux violences sanglantes nous
demandons que la licence accordée à l'Union des Populations du Cameroun (U.P.C.)
par laquelle ce parti étend largement la propagande communiste au Cameroun, soit
retirée.

Dans l'espoir que notre pétition sera prise en considération, veuillez
agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments respectueux.

Douala, le 29 mai 1955.

Le comité directeur.

(Dix signatures illisibles)



NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.5/630/Add.1
10 août 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DU COMITE DIRECTEUR DE LA COORDINATION DES INDEPENDANTS
CAMEROUNAIS (INDECAM)
CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

COORDINATION DES INDEPENDANTS
CAMEROUNAIS (INDECAM)

DOUALA, le 8 juillet 1955

PETITION

Secrétariat Général

BP 5063 DOUALA

à Monsieur le Président du Conseil de
tutelle (O.N.U.) New-York-City

U.S.A.

Monsieur le Président,

En date du 29 Mai 1955 et par pétition no 256 nous vous mettions au courant des événements sanglants qui venaient de se dérouler dans notre Pays, événements tragiques dont les responsables du Parti dit Union des Populations Camerounaises sont duement auteurs.

Vous savez donc déjà qu'il y a eu des troubles au Cameroun et qui en est cause. Ces troubles, comme nous vous avons fait comprendre, ont été si graves, que le sang a coulé sans parler des dégâts causés.

Ainsi donc, nous les Indépendants Camerounais réunis en grand meeting ce jour avons délibéré à l'unanimité et vous demandons vivement d'intervenir auprès du Gouvernement français pour que les Chefs de l'U.P.C. et leurs membres fervents qui ont participé aux émeutes du 22 au 25 Mai soient sévèrement punis. Ainsi, nous l'espérons, les troubles ne reviendront plus dans notre pays. Nous sommes

tous pour l'Evolution du Cameroun. Mais nous ne pouvons pas la réaliser dans les violences. C'est dans l'ordre, dans la Paix et dans le calme absolu que nous arriverons à faire quelque chose de bon au Cameroun. Depuis 1952, nous vous signalons que l'U.P.C. nuit à l'économie du Cameroun et que Monsieur UM NYOBE et ses accolytes ont semé la pagaille dans le pays. Vous aviez peut être l'air de ne pas nous croire. Chaque fois que M. UM NYOBE revient de New-York il met, par sa propagande communiste, le Cameroun en émoi, puisqu'il a appris et il sait très bien détourner les décisions du Conseil de Tutelle.

C'est ainsi que M. KINGUE Abel, revenant de New-York a déclaré sans vergogne le 23 janvier 1955, au cours d'une conférence publique que l'Indépendance du Cameroun était acquise malgré l'opposition des colonialistes et leurs valets.

Au mois de Mars dernier, M. UM NYOBE lui-même confirmait cette déclaration et promettait ouvertement le dépeçage aux Camerounais qui s'opposaient à son programme communiste. Ce n'est que pour apprendre des méthodes de terrorisme et de dictature que le Vice-Président de l'UPC OUANDJI Ernest a été dernièrement en Chine Communiste.

Ayant donc décidé et signé l'ordre de déclencher des émeutes, certains chefs de l'UPC tels que UM NYOBE se sont cachés en Nigéria. Le Président MOUTIE Félix n'a pris la clef des champs qu'après avoir fait assassiner M. ZIMMERMANN, pourtant très honnête envers les Camerounais.

Rien qu'à DOUALA, il y avait plus de 2.000 émeutiers communistes. A Yaoundé autant et un peu partout dans l'intérieur du Territoire. A Babimbi, le Vice-Président KINGUE Abel a tellement fait exercer de violences qu'il a fait couper des doigts à M. BINENG Jean, Chef du village pendant que ce dernier était ligoté comme une bête. A Douala, dans la nuit du 23 au 24 Mai, la case de notre secrétaire général EKOUM Bienvenu était encerclé par 200 énerguènes armés de matchettes, de gourinds, de bouteilles vides sous la direction de SONG Félix, KON Joseph Emile, NKJOK Aloys et DJOM Pierre, grands sectateurs de l'UPC. C'est grâce aux coups de feu tirés en l'air que notre secrétaire s'est échappé du danger mais sa case a été saccagée et ses biens endommagés.

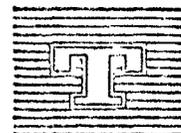
Tous ces faits ont été signalés aux Autorités Administratives chargées du Cameroun.

Mais il paraît que l'Administration française chargée de la Tutelle du Cameroun, procède à l'atténuation du cas et du procès contre les criminels de l'U.P.C. Cela risque de causer vraiment du scandale dans le pays. Les responsables de l'UPC ont tué les Européens et les Camerounais. Tout le monde le sait. Ils ont causé des dégâts très importants que nul n'ignore. Comment ne pas les punir? Pourquoi atténuer leur cas?? Faut-il maintenant que nous aussi les Indépendants Camerounais que nous nous armions comme nous pourrions pour aller contre l'U.P.C. et contre l'Administration française?? Eh bien, nous sommes à même de le faire et nous le ferons d'ailleurs. Mais avant tout, nous vous exposons notre plainte avec tout le respect possible et nous vous demandons de tenir compte des âmes que l'UPC a fait perdre au Cameroun, des dégâts qu'elle a causés et des misères qu'elle a occasionnées. Cela, pour que vous puissiez énergiquement intervenir auprès du Gouvernement Français afin que les criminels de l'Union des Populations du Cameroun soient, comme tels punis en Justice.

Dans l'espoir que la présente pétition sera prise en considération, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments respectueux.

LE COMITE DIRECTEUR

(signé : EKOU M Bienvenu)


 CONSEIL
 DE TUTELLE

 Distr.
 GENERALE
 T/PET.5/631
 22 juin 1955
 FRANCAIS
 ORIGINAL : ANGLAIS

 PETITION DE M. ANTOINE KOUNDJI (KWANEIDZE) CONCERNANT
 LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

 Antoine Kwaneidze
 C/o Joseph Ngwana (Chef étranger)
 N.A. SCHOOL, NYASSOQ
 KUMBA
 CAMEROUN BRITANNIQUE
 NIGERIA

6 juin 1955

 A Monsieur le Secrétaire du
 Conseil de tutelle de l'ONU,
 Lake-Success,
 Etats-Unis d'Amérique.

Monsieur,

Le mardi 31 mai 1955, l'Autorité administrante française du Territoire sous tutelle du Cameroun a fait entrer des troupes dans notre village, la mission catholique de Lalla, dans la région de Mongo, Nkong-Samba. Ma maison a été entièrement détruite et tous mes effets confisqués, sous prétexte que je suis membre de l'UPC, organisation qui recherche l'indépendance du Cameroun en dehors de l'Union française. Ma femme et deux de mes jeunes enfants se sont enfuis dans la forêt et moi, je me suis réfugié avec mon fils aîné dans le Territoire sous tutelle britannique du Cameroun britannique. Dieu seul sait ce que ma femme et mes deux enfants sont devenus. Je ne puis dire à présent si je les reverrai jamais car le Gouvernement français cherche à exterminer tous les membres de l'UPC et leurs familles. Des soldats traquent les indigènes qui sont abattus sans pitié, comme des bêtes sauvages.

Actuellement, le but du Gouvernement français est double : 1) il cherche à exterminer tous les membres de l'UPC et leurs familles avant l'arrivée, en novembre prochain, de la Mission de visite de l'ONU, qui doit procéder à un REFERENDUM pour déterminer les vœux de la population en ce qui concerne l'INDEPENDANCE et l'UNIFICATION des deux Camerouns; 2) il cherche à inspirer l'effroi et la terreur par des exécutions sommaires, afin d'éviter à jamais la formation de quelque autre parti politique qui aurait pour but principal l'indépendance et l'unification du Cameroun. Ceci permettra ensuite au Gouvernement français d'incorporer le Territoire sous tutelle du Cameroun dans l'Union française, ce qui est contraire à la disposition de l'Article 76 de la Charte des Nations Unies, qui prévoit l'indépendance ou l'autonomie pour tous les Territoires sous tutelle.

Le Gouvernement français réalise ses desseins diaboliques par les stratagèmes suivants : a) des membres éminents de l'UPC sont abattus ouvertement et sans merci; b) certains membres de l'UPC sont envoyés en exil, vers des lieux inconnus; c) de nombreux "Quislings" reçoivent chacun 10.000 francs pour désigner les maisons des membres de l'UPC; ces maisons sont immédiatement incendiées et leurs occupants massacrés; d) de nombreux secrétaires de l'UPC ont été exécutés ou exilés vers des lieux inconnus. Nul ne sait s'ils sont tués en exil; e) des chefs importants ont été arrêtés et bannis pour avoir refusé de désigner, pour de l'argent, les maisons des membres de l'UPC.

Les atrocités perpétrées par le Gouvernement français à l'égard des indigènes dépassent tout ce que l'on peut imaginer. Songez au règne de la terreur et de la guillotine en France pendant la Révolution française de 1789; imaginez la barbarie d'Hitler déchaînée contre les Juifs et les habitants de l'Europe occupée pendant la deuxième guerre mondiale, et ajoutez-y la cruauté impitoyable avec laquelle les Français répriment toute révolte dans leurs colonies. Il n'est pas exagéré de dire que la situation dans le Cameroun français d'aujourd'hui est pire que toutes ces tragédies dont l'humanité a été témoin.

Conformément aux dispositions de la Charte de l'ONU, qui donne aux indigènes d'un Territoire sous tutelle le droit de présenter des pétitions au Conseil de tutelle de l'ONU, je m'adresse humblement à vous pour demander une prompte enquête et réparation. Je désirerais, en particulier, que l'enquête porte sur les points suivants :

a) Le sort de ma ferme et de ses deux enfants. b) La restitution de ma maison et de mes effets, dont la liste se trouve ci-jointe. c) La possibilité, pour moi, de retourner dans ma patrie pour y rejoindre ma famille, car je suis à présent réfugié au Cameroun sous tutelle britannique. Il est plus aisé d'imaginer que de dépeindre ma triste situation. c) La tension politique, l'anarchie générale et la cruauté impitoyable avec laquelle l'Autorité administrante fait face à la situation, exigent une intervention immédiate et des mesures positives de la part du Conseil de sécurité des Nations Unies. Sinon, la situation au Cameroun français peut soit évoluer vers une révolte comme celle des "Mau Mau" du Kenya, soit plonger le monde dans une troisième guerre mondiale, ce qui, je crois, n'est le vœu ni de la France ni d'aucune nation civilisée, dans cette ère de la bombe atomique et de la bombe à hydrogène. Cela signifierait certainement, ce qu'à Dieu ne plaise, la fin de la Civilisation.

Vive l'ONU !

Signé : ANTOINE KOUNDJI

Actuellement, le but du Gouvernement français est double : 1) il cherche à exterminer tous les membres de l'UPC et leurs familles avant l'arrivée, en novembre prochain, de la Mission de visite de l'ONU, qui doit procéder à un REFERENDUM pour déterminer les vœux de la population en ce qui concerne l'INDEPENDANCE et l'UNIFICATION des deux Camerouns; 2) il cherche à inspirer l'effroi et la terreur par des exécutions sommaires, afin d'éviter à jamais la formation de quelque autre parti politique qui aurait pour but principal l'indépendance et l'unification du Cameroun. Ceci permettra ensuite au Gouvernement français d'incorporer le Territoire sous tutelle du Cameroun dans l'Union française, ce qui est contraire à la disposition de l'Article 76 de la Charte des Nations Unies, qui prévoit l'indépendance ou l'autonomie pour tous les Territoires sous tutelle.

Le Gouvernement français réalise ses desseins diaboliques par les stratagèmes suivants : a) des membres éminents de l'UPC sont abattus ouvertement et sans merci; b) certains membres de l'UPC sont envoyés en exil, vers des lieux inconnus; c) de nombreux "Quislings" reçoivent chacun 10.000 francs pour désigner les maisons des membres de l'UPC; ces maisons sont immédiatement incendiées et leurs occupants massacrés; d) de nombreux secrétaires de l'UPC ont été exécutés ou exilés vers des lieux inconnus. Nul ne sait s'ils sont tués en exil; e) des chefs importants ont été arrêtés et bannis pour avoir refusé de désigner, pour de l'argent, les maisons des membres de l'UPC.

Les atrocités perpétrées par le Gouvernement français à l'égard des indigènes dépassent tout ce que l'on peut imaginer. Songez au règne de la terreur et de la guillotine en France pendant la Révolution française de 1789; imaginez la barbarie d'Hitler déchaînée contre les Juifs et les habitants de l'Europe occupée pendant la deuxième guerre mondiale, et ajoutez-y la cruauté impitoyable avec laquelle les Français répriment toute révolte dans leurs colonies. Il n'est pas exagéré de dire que la situation dans le Cameroun français d'aujourd'hui est pire que toutes ces tragédies dont l'humanité a été témoin.

Conformément aux dispositions de la Charte de l'ONU, qui donne aux indigènes d'un Territoire sous tutelle le droit de présenter des pétitions au Conseil de tutelle de l'ONU, je m'adresse humblement à vous pour demander une prompte enquête et réparation. Je désirerais, en particulier, que l'enquête porte sur les points suivants :

a) Le sort de ma femme et de ses deux enfants. b) La restitution de ma maison et de mes effets, dont la liste se trouve ci-jointe. c) La possibilité, pour moi, de retourner dans ma patrie pour y rejoindre ma famille, car je suis à présent réfugié au Cameroun sous tutelle britannique. Il est plus aisé d'imaginer que de dépeindre ma triste situation. c) La tension politique, l'anarchie générale et la cruauté impitoyable avec laquelle l'Autorité administrante fait face à la situation, exigent une intervention immédiate et des mesures positives de la part du Conseil de sécurité des Nations Unies. Sinon, la situation au Cameroun français peut soit évoluer vers une révolte comme celle des "Mau Mau" du Kenya, soit plonger le monde dans une troisième guerre mondiale, ce qui, je crois, n'est le vœu ni de la France ni d'aucune nation civilisée, dans cette ère de la bombe atomique et de la bombe à hydrogène. Cela signifierait certainement, ce qu'à Dieu ne plaise, la fin de la Civilisation.

Vive l'ONU !

Signé : ANTOINE KOUNDJI

Liste des effets qui m'ont été confisqués par le Gouvernement français
le 31 mai 1955

1. Une grande armoire contenant les objets suivants : a) 28.000 francs en espèces; b) 12 assiettes émaillées; c) 22 verres; d) 2 douzaines de cuillers; e) une douzaine de fourchettes; f) 8 chemises; g) 4 pantalons de flanelle, noirs, gabardine et kakis; h) 2 culottes; i) une veste noire; l) une veste bleue; m) 2 paires de chaussures; n) un casque; o) 2 cravates.]
p) une petite armoire contenant des effets de ma ferme que je ne puis préciser. q) 2 valises; r) une malle contenant mes habits indigènes; s) t) 4 marmites en fer; u) 2 seaux; v) 2 grandes cuvettes; w) 25 petites cuvettes; x) une lampe à huile; y) 2 lanternes-tempête; z) 4 lits à planches; i) 5 fauteuils; ii) 8 chaises; iii) une glace; iv) 6 poules; v) un livre de paye pour mes ouvriers.

2. Trois de mes ouvriers, Michel Nkemagi, Siayin Etienne et Njemayi Joseph ont dû également s'enfuir et je ne peux donner un état de leurs effets.

Les livres de mon fils aîné, dont la liste est jointe.

Je ne puis donner un état des effets de ma ferme et de ses deux enfants.

Ma maison était construite en planches, avec un toit de zinc; elle mesurait 50 pieds sur 24.

Je suis, de mon métier, planteur de cacao, de café et de bananes. Je peux produire une tonne et demie de café par an, une tonne de cacao, et la vente des bananes me rapporte 60.000 francs par an.

J'ai à mon service 10 ouvriers : 3 logent avec moi et les 7 autres viennent travailler tous les jours.

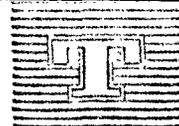
Je vous donne ces détails pour vous donner une idée du rang que j'occupe dans notre village.

P/S 2 paires de bottes imperméables.

Géographie	-	500	Francs
Lecture	-	130	"
Langue française	-	130	"
Sciences	-	100	"
Paroissien romain	-	400	"
Carte scolaire	-	500	"
6 cahiers	-	60	"
Histoire	-	75	"
Total		1.895	"

JEAN DEUCANG C.M.I.

La liste ci-dessus est celle des objets qui ont été confisqués à mon fils.



CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.5/632
21 juin 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DU COMITE CENTRAL DE L'UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN
DE MOMBO GARE CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

(Copie d'une lettre écrite à la main)

UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN
Section Camerounaise de R.D.A.
Comité central de Mombo gare

à Monsieur le Secrétaire général de l'O.N.U.

Monsieur le Secrétaire général,

Le Comité central de Mombo réunis et après avoir écouté diverses interventions sur la répression que mène Mr. Roland Pré à travers le pays depuis le 24 avril à ce jour où on compte plusieurs morts, 80 blessés et où on compte également plus de 1.500 cases détruites et de millier de famille maintenant sans cases, sans soutien, proteste avec la dernière énergie contre le gouvernement de Mr. Pré au Cameroun, vous demande d'intervenir auprès des Nations Unies dont vous avez honneur d'être secrétaire, afin qu'une Mission d'enquête (mission qui au Cameroun proclamera en même temps l'unification et l'Indépendance de Pays) nous soit arrivée avant 15/6/66.

Dans l'attente d'une suite favorable, le Comité Central de Mombo vous présente son avance merci.

Pour le Comité Central :

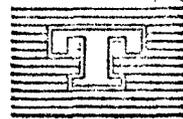
le Secrétaire

Solefo Sebastien, Planteur à Mombo.

(s.)

Mombo, ce 5 juin 1955.

55-16437



CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.5/633
21 juin 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DU COMITE DE BASE DE L'UNION DES POPULATIONS
DU CAMEROUN DE NEW-BELL BAS FOND, CONCERNANT LE
CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

(Copie d'une lettre écrite à la main)

UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN
Section camerounaise de R.D.A.
Comité de base de New-Bell-Bas fond
DOUALA

Monsieur le secrétaire général de l'O.N.U. à New-York

Monsieur le Secrétaire général,

Honneur vous signaler politique répression sanglante dirigée par
Mr. Roland Pré au Cameroun stop. Après violente attaque contre U.P.C. à
Meiganga, Bafoussam, Mr. Roland Pré s'autorise faire usage son armée contre
peuple camerounais désarmé en lutte pour son unité et son indépendance immé-
diates stop. Region Mungo Douala, Yaoundé, dans semaine dernière enregistrent
plusieurs morts, blessés, par suite fusillade mitrailleuse et de centaines
d'arrêtés stop. Demandons intervention unations. Commission d'enquête urgente
au Cameroun. Stop. Peuple camerounais décidé ne continuer plus avec gouvernement
Français qui viole la Charte unations stop. Attendons commission enquête hisser
notre emblème national stop.

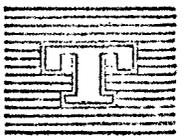
Haute considerations

Douala 7 juin 1955

Le president : Fotso patrice
(s.)

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.5/634
22 juin 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DU COMITE CENTRAL DE L'UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN DE LA
REGION BAMILEKE CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complé-
mentaire F du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

COPIE

(d'une lettre écrite à la main)

UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN
Section camerounaise du Rassemblement Démocratique Africain
Comité central de la Région Bamiléké
B.P. 13, Bafoussam

Bafoussam, le 5 juin 1955

A Monsieur le Secrétaire Général de l'Organisation
des Nations Unies à New-York

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de venir par la présente lettre auprès de votre haute
bienveillance attirer votre attention sur la politique de répression sanglante
que dirige le Haut Commissaire Français Roland Pré au Cameroun.

Nous n'avions pas manqué de porter à votre connaissance dès le début la
politique d'oppositions africaines tracées par l'administration française dès
l'arrivée de M. Roland Pré au territoire, après le coup du 23 avril 1955 à
Meiganga, du 24 avril à Bafoussam où plus de 100 cases ont été détruites et
pillés, et où les membres de l'U.P.C. en train de hisser le drapeau de l'O.N.U.
ont été violemment provoqués, la drapeau emporté par les mercenaires. Depuis
le 24 Avril, les mercenaires parcourent tous les villages de la région Bamiléké
pour torturer les militants de l'U.P.C. détruire et piller leurs cases. Les
mercenaires marchent toujours armés de lances, coupes, gourdins et sont transportés

dans de camions administratifs et bien sous l'oeil des autorités françaises. C'est ainsi que depuis le 24 avril à Bafoussam, plusieurs cases ont été détruites à Bandjoun, Baleng, Bansoa et dans d'autres villages; les mercenaires sûrs de leur impunité, et dirigés par Nitchou Jean, agent d'exécution à Bafoussam, et par les assesseurs de la cour criminelle tels que Kanga Joseph, Tapchom Joseph de Bandjoun se sont permis de quitter la subdivision de Bafoussam pour descendre provoquer les militants de l'U.P.C. dans la concession de notre président Jean Bouedeu à Bafang, détruire et piller le village de ce dernier, ceci le 29 mai 1955 devant l'autorité administrante qui n'a pris aucune disposition depuis le 24 Avril pour maintenir l'ordre dans la région Bamiléké. Roland Pré se fait aveugle et sourd devant cette situation en Bamiléké puisque l'opposition africaine a réussi; mais dans les autres régions telles que Douala, Mungo, Eséka et Yaoundé où malgré ses démarches Roland Pré n'a trouvé aucun camerounais pour attaquer l'U.P.C. il s'est autorisé d'armer la force militaire pour diriger la fusillade du 25 au 29 mai qui a donné plus de 20 morts, 100 blessés et plusieurs centaines d'arrestations. Roland Pré est venu au Cameroun contre notre gré, et voici la civilisation qui vient nous montrer.

Monsieur le Secrétaire général, aujourd'hui le peuple camerounais tout entier demande avec force votre intervention pour son unité et indépendance immédiates. Vous prie d'intervenir pour la libération immédiate des patriotes en lutte pour leur liberté arrêtés par Roland Pré. Demande une Commission d'enquête au Cameroun pour enquêter sur les incidents et proclamer l'indépendance de notre pays. Le peuple camerounais refuse d'être représenté par la France à l'ONU.

Dans l'espoir d'une suite satisfaisante, nous vous prions de recevoir et de prendre en considération les pétitions qui vous ont été adressées ce jour par des Camerounais et non des chefs coutumiers.

Le Secrétaire du comité central : (s.) Dzukam Chrétien

COPIE

UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN
Section camerounaise du R.D.A.
Comité central de la Région Bamiléké
B.P. 13, Bafoussam

Cablogramme

Secrétaire Général UNATIONS New York

Honneur vous faire connaître que le peuple camerounais tout entier ne revendique aucune réforme autre que son unification et son indépendance immédiates stop. Condamnons énergiquement fausses pétitions envoyées par chefs coutumiers ou élus pouvant faire croire Unations que peuple camerounais a autre désir que sa libre disposition stop. Demandons votre intervention pour envoi une commission d'enquête Unations au Cameroun où après enquête sur incidents du mois Avril à Bafoussam, à Meiganga et Mai à Mungo, Douala, Gambé et Yaoundé où plusieurs morts ont été enregistrés devra assister constitution gouvernement provisoire Camerounais devant organiser élections générales avant décembre comme prévues Proclamation Commune du 22 Avril 1955 stop. Peuple camerounais adopté emblème national toile rouge avec crabe noire au milieu stop. Vous invitons exiger d'urgence du gouvernement français libération patriotes arrêtés déportés après fusillade et cessation poursuites contre dirigeants Unicameroun stop. Suivant article 76 charte Unations devrait prendre ses responsabilités proclamer notre indépendance nationale, seule pouvant guérir notre mal stop. Demandons rapatriement immédiat gouverneur Roland Pré stop. Peuple camerounais a grand espoir sur Unations stop. Haute considération.

Au nom 500.000 habitants région Bamiléké : Dzukam Chrétien (s.) Dzukam Chrétien,
Secrétaire UPC, B.P. 13, Bafoussam

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE
T/PET.5/635
23 juin 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DES CAMEROUNAIS ET CAMEROUNAISES DU QUARTIER DE NEW-BELL,
DOUALA, CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F
du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

(Copie d'une lettre écrite à la main)

Résolution

Des Camerounais et Camerounaises du quartier de New-Bell Douala, réunis ce jour 3 Juin 1955 au nombre de 2.000 personnes sur l'appel du comité de base de l'UPC de New-Bell Bas-fond, après avoir passé en revue la situation précaire menée par le gouverneur des colonies, Haut commissaire de la République Française au Cameroun Roland Pré, qui dirige au Cameroun une politique de répression sanglante à travers tout le pays, de Meiganga à Bafoussam, Bafang, Nkongsamba, Manjo, Loum, Penja, Njombé, Mombo, Mbanga et à Douala en passant par Yaoundé, Ngambé où plus de 1500 cases se trouvent détruites et pillées du 24 Avril aujourd'hui, exposant plusieurs familles à la misère et où le sang camerounais a coulé par suite de la fusillade de la semaine dernière.

Considérant que le communiqué officiel publié mercredi 1er juin 1955 signale par suite de cette fusillade 10 morts à Douala, 4 dans la région Mungo et 4 à Yaoundé, plus 70 blessés, considérant que ce communiqué ne correspond pas à la réalité du fait que plusieurs cadavres ont été volés et enterrés à l'insu des parents par les sapeurs pompiers, que ce communiqué se réserve de dire au public que les blessés hospitalisés sont entourés de force armée dans la salle du traitement même et que plusieurs d'entre eux, les moins graves et les guéris se trouvent déjà condamnés à 2 ans de prison sans jugement et déportés immédiatement par avion au Nord Cameroun.

Considérant que le 26 Mai, dans la matinée, après qu'il y eut fusillade le 25, la force armée s'est emparée du siège de l'U.P.C. et a tiré plusieurs coups de

fusils dans le bureau même, donnant sur place 2 morts et plusieurs blessés, que dans la nuit du 27 au 28 Mai, cependant qu'il y avait couvre-feu la nuit et que personne ne sortait dehors, le local de l'U.P.C. a été incendié avec une trentaine de cases l'environnant.

Considérant qu'en procédant à la fusillade et à la mitrailleuse qui donnèrent 18 morts et plusieurs centaines de blessés à Nkongsamba, Loum, Manjo, Njambé, Mbanga, Douala, Mombo, Ngambé et Yaoundé, dans tout le territoire du Cameroun sous tutelle de l'O.N.U., l'administration du Gouverneur des colonies Roland Pré prétend maintenir l'ordre qui n'a pas été maintenu à Foumban le 25 Mars et à Bouroukou le 12 décembre 1953, à Bansoa, Douala et à Maroua en 1954, l'ordre qui n'a pas été maintenu à Meiganga et à Bafoussam le 23 et 24 avril dernier, lors des destructions et pillages de cases par les oppositions africaines résumées dans la lettre de l'administrateur des colonies Hubert de Sanguelima.

Considérant qu'en faisant usage des armes à feu dans ce pays qui n'est pas colonie française, l'administration française a hautement violé les principes de la Charte des Nations Unies, des Accords de tutelle; Considérant que Roland Pré, en prenant des arrêtés pour bloquer nos télégrammes à l'adresse du Secrétaire général de l'O.N.U. tel que prouve note ci-jointe, le gouvernement français par ce geste montre aux camerounais que l'O.N.U. n'a rien dans la gestion du Cameroun.

En conséquence, des camerounais et camerounaises réunis ce jour, approuvent la Proclamation Commune du 22 Avril 1955 et l'emblème national adopté par le peuple camerounais.

Dénoncent énergiquement l'attitude du gouvernement Français dans sa politique de répression sanglante au Cameroun, condamnent toutes pétitions adressées ce jour par certains chefs coutumiers ne représentant même pas leurs épouses dans la maison pour déclarer leur soit-disante confiance au gouvernement français et demandent à l'O.N.U. de ne pas prendre en considération de telles pétitions rédigées par les milieux administratifs.

Protestent fermement contre l'arrestation des dirigeants du mouvement national camerounais dans les régions du Mungo, Douala, Sanaga Maritime et Yaoundé et contre la peine infligée aux patriotes camerounais, et demandent l'intervention urgente de l'O.N.U. pour la libération immédiate des arrêtés et la cessation pure et simple de poursuites intentées contre les dirigeants de l'U.P.C.

Dénoncent avec véhémence certains journaux tels que Cameroun Libre, Presse du Cameroun, qui déjà accusent l'ONU d'avoir assumé ses devoirs envers le Cameroun et souhaitent malveillamment la dissolution du mouvement national camerounais.

Demandent à l'O.N.U. d'assumer ses responsabilités suivant l'article 76 de sa Charte pour déclarer la fin de tutelle, malgré le désir de la puissance administrante de nous maintenir éternellement dans ce régime de misère. Insistent auprès de l'O.N.U. pour qu'une commission d'enquête arrive sans tarder au Cameroun pour mettre fin au régime condamné par les droits des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Nous demandons que notre Indépendance nationale soit prononcée, seul remède de notre mal.

Vive l'O.N.U.

Vive le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Vive l'Unité et l'Indépendance du Cameroun.

Fait à Douala le 3 Juin 1955

Président :

Kouan

(s.)

Le Secrétaire de séance :

Chrétien Dzukam

(s.)

COPIE

DIRECTION DES POSTES &
TELECOMMUNICATIONS DU CAMEROUN

FICHE DE REMBOURSEMENT DE
TAXES TELEGRAPHIQUES (I)

No. 484/ETI

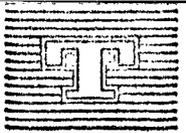
Les radiotélégrammes déposés au bureau de Douala RP le 25/5/1955 sous les Nos. 45 et 46 pour lesquels il a été perçu une somme totale de 5.251 francs, n'ont pas été transmis, en application de l'article 3 de l'arrêté du 20 Octobre 1926.

Je vous prie de tenir à la disposition de Monsieur MOUMIE Président U.P.C. Boite Postale 345 demeurant à Douala, expéditeur des radiotélégrammes ci-dessus, pendant un délai de six mois à dater de ce jour, la somme de : 5.251 francs représentant les taxes des dits télégrammes.

DOUALA, le 31 Mai 1955

P. LE DIRECTEUR, L'Inspecteur Ppal
Chef du Service des télécommunications,

MERCIER



CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE
T/PET.5/636
20 juin 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DE L'UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN CONCERNANT
LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

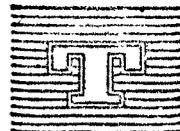
COPIE

VICTORIA, le 17 juin 1955

UNATIONS NEWYORK
CONSEIL SECURITE NEWYORK

OCCASION DIXIEME ANNIVERSAIRE CHARTE DIRECTION UNICAMEROUN REAFFIRME SA
CONFIANCE IDEAL UNATIONS SAVOIR PAIX SECURITE INTERNATIONALES STOP VOUS DEMANDE
INTERVENIR URGENCE AUPRES GOUVERNEMENT FRANCAIS FINS CESSATION POLITIQUE SANGLANTE
LIBERATION MULTIPLES PATRIOTES CONDAMNES MEPRIS JUSTICE ELEMENTAIRE ANNULATION
POURSUITES JUDICIAIRES INTENTEES CONTRE DIRIGEANTS ORGANISATIONS PROGRESSISTES
TERRITOIRE RAPATRIEMENT ROLAND PRE STOP EXTREME NECESSITE PRESENCE MISSION
ENQUETE RAFLES TORTURES PILLAGES CONTINUANT TOUT TERRITOIRE MEPRIS DISPOSITIONS
CHARTRE STOP PRIERE REpondre PAR CABLOGRAMME ADRESSENJE GABRIEL UNICAMEROUN
VICTORIA CAR FRANCE CONTINUE TUER MULTIPLES PATRIOTES DONT CORPS JETES FORETS
STOP NOTRE VIE EXTREMEMENT MENACEE

HAUTE CONSIDERATION
DIRECTION UNICAMEROUN



NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.5/637
23 juin 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DU COMITE CENTRAL DE L'UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN
DE KOUMASSI CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

COPIE

Union des Populations
du Cameroun (U.P.C.)
Comité Central de
Koumassi New-Bell
DOUALA

(reçue le 13 juin 1955)

à Monsieur le Secrétaire Général de l'O.N.U.
à New-York

Monsieur le Secrétaire Général,

Nous avons le respectueux honneur de vous soumettre ce qui suit : C'est en date du 21 Mai 1955 que notre BUREAU directeur de l'Union des Populations du Cameroun était averti par les Autorités administrantes à l'évacuation subite, pour la destruction immédiate du Bureau. Le bruit de cette mouvante provocation fit appel à tout vrai Camerounais. D'un seul élan, non seulement le bureau était immédiatement gardé. Mais encore plein en dedans d'un peuple grouillant sans armes et sans défense. L'administration se trouvant dans l'impossibilité de réalisation devant ce peuple intrépide, avait pendant plus de quatre jours gardé silence, convoquant les conférences et les réunions nuit et jour avec les solliciteurs de licences, armes, décorations, et autres faveurs.

Ces conférences et réunions dont la dernière est celle du 24/5/55, pour être toujours moment propice d'agir : le 25 Mai 1955 à 9 heures pendant la vacation. C'est ainsi qu'au jour et à l'heure ci-dessus précités, plus de dix camions de militaires et gendarmes africains encadrés d'officiers européens de la gendarmerie inondaient la rue de Koumassi et autres ruelles qui entourent l'emplacement.

55-16677

A cette vue menaçante, la nouvelle se répandit d'elle même dans toute la ville. En peu de temps, la sentinelle du bureau reçut un renfort de patriotes Camerounais aux mains vides non pour faire face à l'ennemi fortement masqué et armé pour la guerre, mais pour veiller à la destruction à Bureau. Pendant que les pourparlers s'échangeaient c'était l'ombre des avions de la base aérienne de Douala et ceux venus de Brazzaville qui plongeait tout New-Bell dans une nuit complète. C'était tout juste vers une heure; et tous les bataillons d'un seul signal tiraient du ciel et de la terre une pluie d'obus.

Dans cette tempête de tanks et autres engins mécaniques de massacre saboteux qui occupaient toutes les ruelles, faisaient suite la compagnie des Sapeurs Pompiers au rassage des cadavres, qu'elle faisait calciner, car nulle tombe n'existe à l'égard des victimes.

Alors le 27 Mai, le Chef de Territoire décréta le couvre-feu, second malheur. Vers onze heures de nuit, la même rue de Koumassi fut érigée de deux murs de barrages de fûts d'essence à la limite du quartier sinistré avec le canton Bellois et à Dina Bar en face du bureau d'émission centrale. Dans cette même nuit plusieurs milliers de soldats arrivèrent à Douala. Vers minuit un train minutieusement chargé de militaires et remorqué de Wagon électrique de secours de la Régie des chemins de fer fut conduit devant le bureau de l'Union des Populations du Cameroun. Dans cette lumière électrique de haute tension et ce feu d'enfer provoqué par l'action des fûts d'essence assistaient : ROLAND PRE Haut-Commissaire, GREBLIN COT Militaire, VERSIERE Commissaire Spécial, Révérend Père CCUDRAY sous-Vicaire Apostolique de Douala, PIGET Commandant des sapeurs pompiers. Ce sinistre incendie a détruit à leur présence plus de quarante cases, et une personne brûlée vive. Pendant que ces derniers faits se déroulaient, les opérations d'arrestations avaient continué leur train. Un monde sans mandat d'arrêt grouillait dans la prison. Traduits au tribunal militaire créé à cette occasion au Cameroun, présidé par le chef du territoire ils furent condamnés aux travaux forcés et exilés, l'on ne sait où; la première tranche avait quarante et la seconde trente, en premier rang MATIP Théodore, Secrétaire Permanent du Mouvement et EKWE Samuel, Conseiller, FOSSO François - Secrétaire Général de la Jeunesse démocratique du Cameroun et Vice-Président de l'Association des Anciens Combattants.

Quarante-neuf cablogrammes taxées bien perçues de tout le Cameroun sont détenues à Douala non transmis. Nous vous prions de bien vouloir vous adresser à l'Administration:

1. Pourquoi la transmission des cablogrammes adressées à l'O.N.U. et au Gouvernement Français non pas été acheminés, pourtant les taxes d'expédition ont été perçues. Nous protestons énergiquement, car ce n'est ni conforme à la loi, ni à l'esprit de la Convention Internationale des Télécommunications.

2. Nous vous demandons, pour quelle cause, et en vertu de quelle loi, un tribunal Militaire présidé par le Haut-Commissaire lui-même est institué et statuants sans appel, alors qu'il n'y a pas eu état de guerre entre la France et le Cameroun, l'Autorité administrante seule ayant pris la résolution de réprimer par effusion de sang, le paisible Peuple Camerounais sans défense.

3. Pourquoi l'Administration Française au Cameroun en la personne de son Haut-Commissaire entretient et maintient l'état de siège sur le Territoire par des forces de police immenses composées d'anciens mercenaires échappés de Dien Bien Phu en Indochine, qui sèment la terreur et la désolation parmi les populations autochtones du Cameroun.

En conséquence, nous demandons :

1) la fin de la répression et de la terreur policières au Cameroun, Territoire sous tutelle de l'O.N.U. qui ne doit jamais verser une seule goutte de son sang pour obtenir son unité et son Indépendance.

2) le retrait de toutes les forces de répression et le rétablissement de l'ordre troublé pour la même Autorité qui prétend à l'O.N.U. qu'elle assume honorablement sa mission civilisatrice envers les Camerounais.

3) L'arrêt de toutes les poursuites intentées à toute la Direction de l'U.P.C., la libération inconditionnelle de tous les détenus, déportés et de tous les emprisonnés injustement brimés.

4) L'envoi d'une Commission spéciale de l'O.N.U. pour enquêter sur la cause des incidents sanglants du Cameroun qui ont fait plusieurs centaines de morts, de blessés graves, l'incendie du Bureau de l'U.P.C. et d'une quarantaine de cases, dont de nombreuses familles errant çà et là, avec leurs enfants, sans abri, sans nourriture et sans habits;

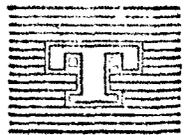
5) Enfin nous soutenons et proclamons la ferme volonté de tout le Peuple Camerounais qui demande, par le canal de l'U.P.C., seul porte-parole qualifié et mandaté, l'Unité et l'Indépendance immédiate du Cameroun jusqu'au 1er Décembre 1955.

Nous sommes convaincus que l'O.N.U. sur la base des légitimes revendications du Cameroun exposées à trois reprises par son représentant Ruben UM NYOBE aux Nations Unies, saura prendre notre cause en considération pour qu'à sa très prochaine Mission de visite et d'enquête, elle puisse se prononcer loyalement pour l'Indépendance du Cameroun afin d'éviter le retour d'autres effusions de sang.

Dans l'attente de votre intervention immédiate sur les cas ci-dessus exposés, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'hommage de notre haute considération.

Nous et prénomms des partisans présents :

- | | |
|---------------------|-----------------------|
| 1. BISSCMBE Jacques | 17. EYIKE Pierre |
| 2. MOOH Simon | 18. BAHANG John |
| 3. NGWELES Eugène | 19. MASSOMA Paul |
| 4. SACK BAMAL | 20. SANDIE Simeon |
| 5. ETOT Puis | 21. SONGUE Barnabé |
| 6. BATOLOG Nathan | 22. MESSANGA ATANGANA |
| 8. NJAMBE Albert | 23. BAKEHE Luc |
| 9. NJONG NTOUMBOUCK | 24. MABOA Raphaël |
| 10. PONDA François | 25. MBOUMJA Pascal |
| 11. BATAMAK Luc | 26. ESSONO Jean |
| 12. ADENCU Marco | 27. SACK Noel |
| 13. NGIMBOUS Marcus | 28. SINTAT Emmanuel |
| 14. MFONG Zachée | 29. MBONDO Camille |
| 15. MAHOP Eugène | 30. EYOCK Jean P. |
| 16. TAMBA TAMBA | 31. BWEMBA Stanis |
| | 32. AKAMBA Gad |



CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE
T/PET.5/638
23 juin 1955
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DU COMITE CENTRAL DE LA JUVENTO DE LA COTE DE L'OR CONCERNANT
LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

JUVENTO

Accra, le 31 mai 1955

GOLD COAST CENTRAL COMMITTEE

LE COMITE EXECUTIF CENTRAL DE JUVENTO
EN COTE DE L'OR

GENERAL SECRETARY'S OFFICE

AU SECRETAIRE GENERAL DE L'ONU à
NEW-YORK (E.U.A.)

Phone 3215 - P.O. Box 0121
Christiansborg, Accra

AU PRESIDENT DE LA LIGUE INTERNATIONALE DES
DROITS DE L'HOMME

(Gold Coast, West Africa)

AU SECRETAIRE GENERAL DE L'UNION DES
POPULATIONS DU CAMEROUN A YAOUNDE

No 41/GC.CC/55

AU SPEAKER DU PARLEMENT FEDERAL, CAMEROUN
DU SUD

Objet : Pétition relative aux
massacres dans le Cameroun
oriental

Nous, membres et comité élu de la JUVENTO en Côte de l'Or, ici assemblés, considérons avec horreur le meurtre de citoyens pacifiques et sans défense du Territoire sous tutelle internationale du Cameroun oriental sous administration française.

Nous appelons l'attention immédiate de l'ORGANISATION DES NATIONS UNIES et de toutes les autres nations et organisations pacifiques du monde pour qu'elles constatent les brutalités dont les Français se rendent constamment coupables lorsqu'ils cherchent à réprimer les aspirations légitimes des populations dont on leur a confié l'administration, comme cela s'est produit

à Vogon (Togo oriental) le 23 août 1951 et à nouveau récemment dans le Cameroun oriental.

NOUS ADRESSONS APPEL A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR QU'ELLE METTE FIN A TOUT ACCORD DE TUTELLE AVEC LA FRANCE ET ACCORDE L'INDEPENDANCE AUX TERRITOIRES INTERESSES.

Nous faisons appel à l'Organisation des Nations Unies pour les réfugiés pour qu'elle vienne en aide aux milliers de Camerounais qui cherchent aujourd'hui un refuge au Cameroun occidental et en Nigeria.

Nous sommes profondément émus par la nouvelle des hostilités qui se déroulent dans le Cameroun oriental et qui ont abouti à la mort de Camerounais sans défense et qui ont privé des milliers d'autres de leurs foyers et de leurs moyens de vivre.

Nous faisons appel au Parlement fédéral du Cameroun du sud pour qu'il constitue un fonds de secours afin de donner aux réfugiés les moyens de vivre d'une façon convenable et leur permettre de s'établir.

Nous faisons appel au Dr ENDERLY et à ses vaillants camarades pour qu'ils luttent sans relâche en faveur de L'UNIFICATION ET L'INDEPENDANCE DU CAMEROUN.

Nous exprimons nos sincères condoléances aux chefs et à la population du Cameroun ainsi qu'aux familles endeuillées. VIVE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, VIVENT TOUTES LES NATIONS PACIFIQUES ET TOUTES LES ORGANISATIONS QUI DEFENDENT LA JUSTICE DANS LE MONDE ! VIVE LE MOUVEMENT DE LIBERATION DU CAMEROUN !

Au service de l'Afrique, de tous les pays opprimés, et pour la paix mondiale,

Pour le Comité exécutif central,

Signé : KWAMI GIDIGLO

Kwami GIDIGLO,
Secrétaire général

JUVENTO
P.O. BOX 0121
X'BORG, ACCRA



CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.5/639
24 juin 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DU COMITE DE BASE DE L'UNION DES POPULATIONS
DU CAMEROUN DE NDOG-BAT II CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS
ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

COPIE

(d'une lettre écrite à la main)

UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN
Section Camerounaise de R.D.A.
B.P. 435, Douala

Comité de base Ndog bat II
B.P. 22, New Bell, Douala

Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies

Monsieur le Secrétaire,

Nous nous trouvons dans l'obligation de vous adresser encore aujourd'hui celle-ci. Nous vous jurons que si vous gardez silence, d'ici peu les colonialistes Français vont exterminer tous les braves gens de notre pays. Après avoir massacré les patriotes des grandes villes, citées dans notre précédente, ils sont entrés maintenant en campagne dans les villages les plus reculés, tels que Messondo, Liyou, etc. etc. Le nombre des tués sont maintenant incomptables; pour s'en assurer, il faudrait une enquête minicieuse de votre part en envoyant une mission spéciale qui doit passer de village en village. Les arrestations arbitraires et brutales se font avec toute rapidité; car ils savent bien que l'O.N.U. répondra en faveur des pauvres populations camerounaises désarmées, dont le seul tort est d'avoir pris connaissance de sa destinée en essayant d'appliquer les resolutions des Nations Unies qui nous sont plus chères que la vie. Ainsi donc les colonia- listes Français veulent exterminer les dirigeants et militants de l'U.P.C. avant,

si vous tarderez d'envoyer votre mission. Ce qui est le plus inquiétant c'est le sort de nos frères exilés. Une fois l'arrestation opérée, le militant ou dirigeant ainsi arrêté, est transporté par avion et exilé hors de notre connaissance. Suivant les renseignements reçus dans les maquis où nous sommes, un avion serait mis à la disposition de transport de nos compatriotes à un lieu que nous ignorons, et dont le seul crime est d'avoir demandé avec fermeté et dans la légalité l'Unification et l'Indépendance immédiates du Cameroun.

La triste situation de terreur que traverse héroïquement le peuple Camerounais depuis la prise de fonction de Gouverneur des colonies en Décembre 1954. Mr. Roland Pré, pose d'importants problèmes politiques.

Mr. Roland Pré le champion de la mission civilisatrice de la France dans ses colonies, voudrait saboter à tout prix l'application de votre dernière résolution selon laquelle l'autorité chargée de l'Administration doit communiquer au plus tôt possible son rapport annuel aux populations et à qui en demandera avant de le soumettre au siège des Nations Unies. Il connaît que seul l'UPC est capable de formuler ses observations sur un tel rapport, voilà l'une des raisons qui pousse Mr. Roland Pré à fusiller les dirigeants et militants de l'U.P.C. afin que son rapport de 1954 vous parvienne sans nos observations.

Il vise également à saboter l'accueil chaleureux que nous réservons à votre prochaine Mission de visite qui sera en même temps une Mission spéciale pour résoudre sur place le problème Camerounais. Sans doute pour former notre gouvernement Camerounais. Connaissant que sans l'UPC le problème Camerounais ne serait pas déposé, discuter et pris en considération aux N.U., il voudrait donc la détruire en égorgeant les dirigeants et militants de notre organisation avant l'arrivée de votre mission. Là encore et l'une des raisons qui pousse Mr. Roland Pré à massacrer le peuple Camerounais qui n'a commis qu'un seul crime celui de demander dans la légalité de Droit de peuples à disposer d'eux-mêmes, l'Unification et l'Indépendance immédiates de son pays.

Ayant pris connaissance de notre télégramme du 26/5/55 auquel notre président Felix Roland Moumie vous annonçait l'adoption à l'unanimité et dans l'enthousiasme d'un emblème National Camerounais et vous demandait un envoyé spécial pour le hisser avant le 6/6/55, connaissant qu'on ne peut garder sous le joug colonial une Nation qui s'est donnée déjà un hymne et un emblème National, Mr. Roland Pré trouve bon d'exterminer nos dirigeants avant l'arrivée de votre envoyé spécial dont nous attendons impatiemment.

Monsieur Roland Pré restaure une politique de terreur et d'insécurité dans le territoire que la France s'est engagée de conduire vers la capacité de s'administrer lui-même en signant solennellement les accords. Mais il oublie que nous savons que nous ne pouvons obtenir l'Unification et l'Indépendance immédiates de notre pays si nous apprécions notre vie.

Si les N.U. gardent silence cette fois-ci autour de ce pressant appel d'alarmes lancé par le peuple Camerounais, il pensera que c'est un acte d'encouragement des criminels qui le torturent et le fusillent. La population Camerounais désarmée garde toute sa confiance en vous.

En attendant votre urgente Mission pour arrêter les massacres, nous remettre les compatriotes exilés, rapatrier les criminels qui ont fusiller nos frères et diriger les élections générales pour la formation du gouvernement Camerounais en hissant son emblème, nous vous adressons larme aux yeux, nos douloureuses salutations.

Pour le Comité de base de Ndog bat II

Le Secrétaire

Lipem Lazare Lavoisier

(s.)

le 2 juin 1955

CONSEIL
DE TUTELLEDistr.
GENERALET/PET.5/639/Add.1
11 aout 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DU COMITE DE BASE DE L'UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN
DE NDOG-BAT II CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F
du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Douala, le 29/6/55

Le Comité de Base de l'U.P.C. Ndog-Bat II B.P. 5.049
Douala-Akwa.-

A Monsieur le Secrétaire général des Nations Unies New-York

Monsieur le Secrétaire général,

Le Comité de Base de l'U.P.C. de Ndog-Bat II réuni en assemblée générale et ordinaire le 29/6/55, après avoir examiné la situation actuelle du Cameroun, constate avec regret que depuis le 25/5/55 que les colonialistes ont commencé de mener officiellement le massacre, plusieurs pétitions ont été adressées à l'O.N.U. qui les a accueillies par un silence absolu si non de mépris.

Relève que la continuation de massacre en cours est motivée par le silence que l'O.N.U. a réservé autour de nos pétitions. C'est ainsi que nos dirigeants, le camarade NGOM Jacques, Secrétaire général de l'Union des Syndicats Confédérés du Cameroun Membre de Conseil Supérieur du Travail, membre du Comité Directeur de l'U.P.C. et MPAYE Hyacinthe président de la Jeunesse Démocratique du Cameroun sont jusqu'alors persécutés dans le baigne. Il est à souligner que depuis le 28/5/55, Monsieur ROLAND PRE a préconisé la mort de tous les dirigeants des mouvements progressistes raison pour laquelle les compatriotes précités reçoivent la persécution la plus sauvage.

Attire l'attention des Nations Unies sur les fausses pétitions qui essayent de prétendre que l'U.P.C. est responsable des événements en cours. Un seul fait illustre la conspiration colonialiste contre la paisible peuple Camerounais désarmé qui a un seul tort, celui de revendiquer légalement l'unification et l'indépendance immédiates de son pays. "Le 26/5/55, un gendarme européen tirant

du premier étage a tué un compatriote devant le commissariat de Yaoundé. La victime fut transportée à l'hôpital où Monsieur Marie-Edmond Nelly alors procureur de la République s'est rendu aussitôt, et sur la base des déclarations du médecin de service qui a confirmé que c'était une victime de coups de fusil, Monsieur Nelly décida d'ouvrir une enquête contre X pour coups ayant entraîné la mort. Le 27/5/55, une foule de Camerounais se groupa près de l'hôpital pour les obsèques, Monsieur Nelly survint en voiture accompagné d'un interprète et donna à la foule les informations sur la victime et annonça qu'une plainte a été déposée et la Justice suivra son cours. Pour le remercier, la foule entonna la Marseillaise et tout à coup, elle fut envahie par les militaires et les massacres commencent à coups de fusils. Le procureur s'étend par terre, après le transport de tous les morts et blessés à l'hôpital de procureur se relève et assure au commandant des troupes, alors Administrateur-Maire de Yaoundé qu'il fera tout afin que les meneurs de massacres soient châtiés. Le lendemain de cette fusillade Monsieur Nelly fut suspendu de ses fonctions de procureur et le juge d'instruction chargé d'étudier l'affaire déplacé dans le nord du Cameroun".

C'est après cela que la paille locale des colonialistes chante que le jeune homme a été tué par l'U.P.C. et que les autres ont formé une émeute, raison pour laquelle la force de l'ordre a intervenu. C'est sous la base de ces mensonges que Pré a organisé une campagne de fausses pétitions et établi son rapport gouvernemental. La question se pose : Pourquoi le procureur de la République est-il suspendu de ses fonctions ? et le Juge d'instruction Muté dans le Nord du Cameroun ? Sont-ils des communistes ? Puisse que Monsieur Pré emploie le mot "Communisme" pour couvrir ses crimes. Les actes de ces deux Français, loin d'être traités de Communistes prouvent qu'entre les colonialistes il y en a qui désapprouvent des agissements criminels de Roland Pré, responsable des massacres de Guinée, du Gabon et actuellement du Cameroun. Ne trouvant aucun argument pour prétendre que ces magistrats seraient des agents soviétiques, il s'est référé à la suspension des fonctions et mutation de ces magistrats qui voulaient mettre le fait sous son vrai jour. Ainsi, il pense avoir couvert ses crimes. Maintenant, il est question de tuer qui que ce soit qui, lors de la mission d'enquête des Nations Unies essayera de dire la vérité. Pour cela, tout un bloc de chefs et valets colonialistes est préparé pour présenter leurs rapports à la Mission et tirer sur les dirigeants et militants Upécistes qui essayeront de sortir aux maquis pour présenter des authentiques rapports à la Mission.

L'Assemblée constate que l'insécurité s'accroît, chaque matin, on ramasse des morts sur le long des routes. Quelques passages sont interdits, par exemple la traversée de la Sanaga à Babimbi où il faut montrer avant de passer la carte d'ESOCAM "Mouvement Politique Administratif" à défaut de la dite carte, c'est la mort ou le versement de cinq mille francs (5.000 Frs) pour se procurer de la carte avant de traverser. Mais tout cela nous arrive à cause du silence absolu que l'O.N.U. réserve autour de nos pétitions. La presse colonialiste vient de Conseil de Tutelle qui serait on ne sait quand au Territoire. Et toute la population se demande si l'O.N.U. reçoit ou non nos pétitions. De quelle Mission de visite s'agit-il alors que nous demandons une Mission spéciale d'enquête des Nations Unies chargée de hisser le drapeau, diriger les élections générales en vue de la constitution du Gouvernement camerounais. De quelle Mission de visite s'agit-il alors que dix ans et quelques mois des Missions se sont rendues aux Territoires sous tutelle à plusieurs reprises et n'ont jamais fait un rapport tendant à l'unification et à l'Indépendance d'aucun de ces Territoires. De quelle Mission de visite s'agit-il alors que les interventions de nos délégués à la septième, huitième, neuvième sessions et nos pétitions ont fourni tous les éclaircissements sur la situation qui règne au Cameroun ? et qu'il ne reste que l'O.N.U. prenne une décision ? De quelle Mission de visite s'agit-il alors que depuis le 22/4/55 le peuple camerounais a proclamé son indépendance (Proclamation Commune). De quelle Mission de visite s'agit-il quand nos pétitions vous assurent que tous nos dirigeants et militants sont poursuivis, réfugiés de pays et d'autres (Nigéria) De quelle Mission de visite s'agit-il quand on ramasse les morts ligaturés au large de la mer à Fernando-Poo et en Guinée espagnole. De quelle Mission de visite s'agit-il alors que notre vaillant président Félix Roland Moumié a demandé par télégramme depuis le 23/5/55 l'envoi urgent d'un envoyé spécial des Nations Unies pour hisser le drapeau camerounais. Il reste même à savoir s'il n'est plus question d'agir dans un Territoire sous tutelle suivant les aspirations librement exprimées des populations intéressées ? Si la prescription est en vigueur pourquoi donc envisager contre la volonté de la population camerounaise l'envoi d'une mission de visite du Conseil de tutelle dont nous prévoyons l'incapacité comme les précédentes alors que nous demandons une Mission générale spéciale authentique, décidée, composée d'au moins de la moitié des membres de l'O.N.U. précédée de celle de Conseil de sécurité qui a le devoir de se rendre partout

où l'emploi de force se manifeste. Cette mission spéciale doit être chargée 1) de hisser le drapeau camerounais 2) de constituer un organe exécutif présidé par un Haussaire des Nations Unies chargé à diriger les élections générales en vue de la constitution d'une assemblée législative ou parlement camerounais appelé à élaborer la loi camerounaise. Voilà Monsieur le Secrétaire général les aspirations du peuple camerounais en lutte pour l'Unité et l'indépendance immédiates de son pays.

Nous n'avons plus confiance à la Mission de visite de conseil de tutelle qui, depuis dix ans, viennent dans notre Territoire sans que la situation change. Au fur et à mesure qu'elles passent au Territoire, la persécution colonialiste s'accroît et que à chacune de leur visite, elles se bornent de féliciter l'autorité administrante en foulant aux pieds nos revendications c'est le cas de celle de 1952 qui prétendit que la question de l'unification du Cameroun ne présente aucun caractère d'acuité au Cameroun sous administration française et aujourd'hui les canons grondent.

Par conséquent, l'assemblée demande que l'O.N.U. prenne des mesures les plus efficaces pour arrêter les massacres en cours et octroyer l'indépendance au peuple camerounais.

Pour le Bureau de séance de l'assemblée.

Le Président de la séance

LIPEM Lazare (s.)

Le Secrétaire de la séance

NLEP Laurent (s.)

Membres du bureau

1- TANG Thomas (s.)

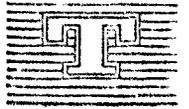
2- MBOK Etienne (s.)

3- MAOK Jean (s.)

4- UM Samuel (s.)

5- MONGO Thomas (s.)

Fait à NDOG-BAT II le 29/6/55



CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.5/640
22 juin 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DE L'ASSOCIATION DES ETUDIANTS CAMEROUNAIS,
SECTION DE TOULOUSE

CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F
du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

COPIE

ASSOCIATION GENERALE
DES ETUDIANTS CAMEROUNAIS

TOULOUSE, le 2 juin 1955

SECTION DE TOULOUSE
13, Place Lafourcade
TOULOUSE (France)

A Monsieur le Secrétaire Général de l'O.N.U.
Lake Success, New-York (U.S.A.)

Monsieur le Secrétaire Général,

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur la politique répressive et anti-démocratique que mènent les autorités françaises au Cameroun.

Depuis que la 9ème session de l'Assemblée générale de la IVème commission des Nations-Unies a entendu les délégués de l'Union des Populations du Cameroun (U.P.C.) et de la Jeunesse Démocratique Camerounaise (J.D.C.), et que l'Assemblée générale ayant rappelé ses résolutions 655 (VII) du 21 Décembre 1952, et 758 (VIII) du 9 Décembre 1953, a pris note des déclarations des pétitionnaires des organisations ci-dessus citées, et a recommandé au Conseil de Tutelle de charger sa prochaine Mission de visite d'étudier sur place des questions soulevées et d'en faire rapport à la 10ème session prochaine,

cette politique s'est manifestée principalement par les faits suivants :

- En Janvier 1955 les représentants de l'U.P.C. se trouvaient arbitrairement exclus des commissions de revision annuelle des listes électorales.

- Dès leur retour de l'O.N.U., MM. Ruben Um Nyobe et Abel Kingué ont été inculpés de "dénonciation calomnieuse" pour avoir, il y a plusieurs années, déposé des plaintes visant des abus commis par des administrateurs. Ils seront jugés le 6 Juin 1955.

- Le 18 avril 1955 d'importantes forces de police opéraient de nombreuses perquisitions au siège de l'Union des Populations du Cameroun, et au Domicile des principaux dirigeants de cette organisation, saccageaient les domiciles d'Um Nyobe et d'Abel Kingué, et amenaient comme Ôtages Mme Um Nyobe ainsi que 24 militants qui ne furent relâchés qu'à la suite de nombreuses protestations populaires. Quelques jours plus tard des expéditions punitives étaient organisées contre des populations de Bafoussam, M'bangá, Meinganga, N'gaoundéré, Nanga-Eboko, coupables d'avoir pris nettement conscience du statut international de leur pays, et, pour ce faire, hissé le drapeau de l'Organisation des Nations Unies. Il y eut plusieurs dizaines de blessés dont douze hospitalisés.

- Le 13 Mai, à Douala, à la veille de l'arrivée du Ministre des Colonies M. Teitgen, les forces de police avaient blessé 40 personnes, en avaient arrêté 73 dont 37 femmes.

- Politique délibérément dirigée contre les légitimes aspirations des Camerounais : témoins la lettre ci-jointe ^{1/} d'un administrateur en chef des Colonies.

- Politique définie sous l'administration de M. Scouadaux et brutalement mise en pratique par son successeur, l'actuel Haut-Commissaire de la République Française au Cameroun, M. Roland-Pré.

- Dès le 22 Mai 1955 cette repression devient sanglante et s'étend dans tout le Territoire : en particulier dans les centres de Douala, Yaoundé, Edéa, Mbongmba, Bafoussam, Bafang etc. Rien qu'à Douala et à Yaoundé des centaines de personnes ont été mitraillées, les hôpitaux privés et publics, civils et militaires entassent blessés sur blessés. Le quartier africain de New-Bell à Douala se trouve incendié au cinquième. Les prisons regorgent de militants et dirigeants des Mouvements Nationaux : U.P.C., J.D.C., Union démocratique des femmes Camerounaises, Organisation syndicale de la C.G.T. Et pour aggraver encore une repression déjà si meurtrière, M. le Haut-Commissaire fait venir de tous les

1/ Note du Secrétariat : Le document mentionné comme annexe est conservé par le Secrétariat et il sera mis à la disposition des membres du Conseil de tutelle sur demande.

coins de l'Afrique Equatoriale Française de nombreux renforts de troupes et de gendarmerie.

Unanimes, la Section de Toulouse de l'Association des Etudiants Camerounais proteste de toutes ses forces contre cette repression et cette politique absolument contraire aux intérêts des autochtones que la France doit promouvoir en priorité, et conformément aux aspirations des autochtones eux-mêmes, selon l'article 73 de la Charte des Nations Unies et l'article 5 de l'Accord de Tutelle.

La Section de Toulouse de l'Association des Etudiants Camerounais demande que l'O.N.U. prenne des mesures promptes et efficaces pour assurer :

- la libération immédiate et inconditionnelle des dirigeants et militants de l'U.P.C., de la J.D.C., de la C.G.T. et de l'Union démocratique des Femmes Camerounaises;
- la fin de la repression qui sévit dans le pays;
- la pleine satisfaction des aspirations du peuple camerounais à l'Unification et à l'Indépendance conformément aux articles 5 et 10 des Accords de Tutelle.

(sceau : Association des Etudiants Camerounais de France
Section de Toulouse)

MOMO Eitel (s.)
Yonke Jean-Baptiste (s.)
KAMA Paul (s.)
Mme. Osende Afana (s.)

COPIE

ASSOCIATION DES
ETUDIANTS CAMEROUNAIS

Toulouse, le 16 Juin 1955

Section de Toulouse
13, Place Lafourcade
France

A Mr le Secrétaire Général de l'O.N.U.
Lake Success New-York (U.S.A.)

Monsieur le Secrétaire Général,

Nous avons l'honneur de vous inviter à porter plus d'attention au problème camerounais, car la répression que vous signalait notre pétition du 2 Juin 1955, répression exercée par les Autorités françaises sur les paisibles populations du Cameroun, ne fait que croître en tension.

Jusqu'en ce moment, des troupes armées continuent à semer la terreur dans les campagnes, si bien qu'à N'Gambé et à Bafoussam par exemple, des victimes tombent encore tous les jours.

Partout l'indignat est restauré dans sa forme la plus rigoureuse, c'est-à-dire celle qui s'identifie avec l'esclavage :

- adhésion forcée aux mouvements "patronnés" par l'Administration.
- condamnation de toute personne ayant prononcé les mots U.P.C., C.G.T., O.N.U., Unification, Indépendance ...
- interdiction de toute réunion, même d'ordre privé, en dehors des réunions "autorisées" par l'Administration.
- impunité pour toute personne qui aurait ôté la vie à un individu, pourvu qu'une déclaration soit faite que la victime était membre d'un mouvement progressiste (ainsi Jacques Bassama, membre du mouvement "administratif" ESCCAM, a déjà, à plusieurs reprises, tiré sur les foules à N'Gambé, impunément !).

Et en même temps que l'on procède à l'intensification de cette répression, des précautions sont prises pour organiser une propagande de mensonge auprès de l'Organisation des Nations-Unies. Il s'agit de montrer que :

- 1) Le peuple Camerounais ne veut plus s'intéresser à la politique (cf. ci-joint copie d'un tract diffusé par les soins de l'Administration)

2) le peuple Camerounais approuve la répression qui le décime, et en signe de reconnaissance, formule des vœux pour le maintien de Roland-Pré.

3) le peuple Camerounais, enfin, s'oppose à la fin du régime de Tutelle (projet qu'il avait unanimement approuvé, cependant avant la repression). Une pétition en ce sens vient d'être rédigée par l'Administration; elle est actuellement mise en circulation au Cameroun, où l'on force les gens, sous menace des peines les plus graves, à y apposer leur signature. La pétition sera ensuite dirigée sur l'O.N.U., dûment et "volontairement signée" par le peuple Camerounais.

La Section de l'A.E.C. de Toulouse dénonce une fois de plus ces manoeuvres auprès de l'Organisation des Nations-Unies, elle demande à l'O.N.U. d'intervenir promptement et énergiquement pour mettre fin à cette répression qui est une atteinte flagrante, portée par les représentants de la France, au Régime de Tutelle, régime international.

Elle espère que l'Assemblée Générale de l'O.N.U. en cette session extraordinaire, à l'occasion du Xème anniversaire des Nations-Unies, en commémoration de la victoire de la LIBERTE sur la TYRANNIE, saura résoudre le problème camerounais où l'on voit un peuple libre opprimer férocement un autre peuple qui "ose" lui aussi aspirer à la liberté.

p.o. de la Section de l'A.E.C. de Toulouse,
le président :

NSANGOU Paul (sceau et signature)

COPIE

CONFEDERATION DES SYNDICATS INDEPENDANTS DU CAMEROUN

MANIFESTE

TRAVAILLEURS CAMEROUNAIS

Le moment est venu de faire le bilan des efforts accomplis et des résultats obtenus dans la lutte pour l'amélioration de notre niveau de vie.

Si des efforts incontestables ont été faits par les diverses organisations syndicales qui nous ont jusqu'ici encadrés, les résultats obtenus, eux, sont loin d'être satisfaisants.

Les résultats ne sont pas satisfaisants parce que les efforts accomplis n'ont pas été à la mesure des nécessités auxquelles nous avons à faire face, et surtout parce que le monde du travail a été divisé et tiraillé entre des tendances multiples, et sollicité par des organisations aussi nombreuses qu'inefficientes.

Ces organisations, trop souvent, ont obéi à des préoccupations qui étaient moins sociales et professionnelles que politiques et démagogiques, et sont devenues l'apanage de gens dont le souci essentiel a été, soit d'obéir à des mots d'ordre politiques soit de faire une situation, soit de grappiller ça et là avantages et prébendes.

Au surplus, trop souvent aussi ces organisations syndicales n'ont été que l'émanation directe des Centrales Métropolitaines qui ont purement et simplement essayé d'imposer sans les transposer, leurs doctrines respectives, aux travailleurs d'outre-Mer.

Car il importe avant tout de ne pas oublier que traditionnellement, les travailleurs Camerounais ont su depuis longtemps s'organiser en groupements et fraternités professionnelles. Sans doute des principes d'organisation sont-ils maintenant dépassés, du fait de l'évolution technique, politique et sociale, mais ils doivent constituer néanmoins, un élément vivifiant qui fondu avec les doctrines modernes permettra leur adaptation dans notre pays.

Cette synthèse fructueuse ne peut naître que de l'action des Camerounais eux-mêmes. C'est pourquoi nous devons maintenant nous rassembler dans une organisation de conceptions nouvelles qui faisant abstraction de toutes considérations politiques ou utilitaires, deviendra le levier à l'aide duquel le monde du Travail Camerounais soulèvera la lourde hypothèque d'un passé stérile et sera en même temps l'instrument de sa progression vers la prospérité et le bonheur.

Pour un syndicalisme Camerounais ...

Vive la Confédération des Syndicats Indépendants du Cameroun

Confédération des syndicats
Indépendants du Cameroun
B.P. 453 - Douala



NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.5/640/Add.1
15 juillet 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DE L'ASSOCIATION DES ETUDIANTS CAMEROUNAIS, SECTION DE TOULOUSE
CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

COPIE

ASSOCIATIONS DES ETUDIANTS CAMEROUNAIS

Section de Toulouse
13 Place Lafourcade
Toulouse (France)

Toulouse le 18 Juin 1955

A M. le Secrétaire Général de l'O.N.U.
Lake Success NEW YORK (U.S.A.)

Monsieur le Secrétaire Général,

Nous avons l'honneur de vous faire savoir que nos inquiétudes et celles de
toute la jeunesse camerounaise vont en croissant.

.... Prenez la peine de lire l'extrait ci-joint du "Canard Enchaîné" du
15 Juin 1955 pour en saisir les raisons profondes.

Vous en constaterez donc avec nous que rien, dans l'administration française
au Cameroun, ne protège la Population. Alors que le gouvernement fait mitrailler
la foule par "la troupe", comme s'il y avait guerre entre la population camerounaise
et la France, le représentant de la Justice ne peut même pas ouvrir une enquête !
M. le procureur de la République lui-même se fait expulser du Cameroun pour avoir
tenté de faire son devoir, pour avoir eu "l'audace d'exhorter les manifestants
au calme..."

Vous voyez donc de quelle nature sont les crimes que les honnêtes gens
commettent au Cameroun, les crimes pour lesquels on les poursuit, les condamne;
les tue.

Nous vous faisons remarquer que M. le Ministre de la France d'Outre-Mer ayant approuvé les décisions de M. Roland-Pré, démontre par là que les incidents ont été prémédités et perpétrés par le gouvernement français au moment qu'il a jugé le plus favorable.

Nous prenons de plus en plus conscience du fait qu'avec la France,

1) notre émancipation et notre "évolution vers la capacité de nous administrer nous-mêmes" ne sera jamais favorisée.

2) aucune sécurité ne nous est garanti :

- la troupe provoque et tue comme s'il y avait guerre;
- la police provoque, matraque, arrête, emprisonne et tue;
- des bandes de civils, à la solde de l'administration provoquent, incendient, tuent impunément, de jour comme de nuit;
- les seuls juges qui sont tolérés sur le territoire camerounais sont ceux qui agissent non selon la loi, mais selon la tête du client.

Autrement dit, le service d'ordre lui-même est l'instigateur du désordre;

3) aucune liberté d'opinion ou de réunion ne nous sera garantie.

En effet :

- l'administration oblige les gens (par ennuis divers dont les coups, les destructions d'habitations etc...) à s'inscrire dans des partis politiques, des syndicats, dont elle est l'inspiratrice.
- les dirigeants du parti nationaliste camerounais (Union des Populations Camerounaises) et ceux des Syndicats des Mouvements libres sont pourchassés. Ceux qu'on n'a pas pu exiler s'exilent, tellement l'atmosphère est intenable.
- les mouvements libres sont arbitrairement privés de l'exercice de leurs droits civiques.

Dans ces conditions, le Cameroun ne peut recourir au gouvernement central de la France : sa complicité est trop évidente. Mais en tant que territoire international, ses enfants ont un recours légitime en l'Organisation des Nations Unies.

L'ONU acceptera-t-elle de perdre le grand prestige dont elle jouit auprès des populations camerounaises, grâce aux explications franches sur l'ONU que lui ont faites les délégués de l'UPC ?

L'ONU acceptera-t-elle de perdre le prestige, qu'elle a acquis dans la recherche de la justice, conformément à la Charte elle a "osé" tenir compte des "propositions concrètes" de l'UPC que seule la terreur actuelle amènera la plupart des Camerounais à désapprouver ?

L'ONU comprendra-t-elle que laisser étouffer l'UPC c'est aux yeux de tout Camerounais authentique, c'est mettre l'ONU elle-même dans la poche de la France et partager avec celle-ci la responsabilité des crimes, de l'oppression et de toutes les injustices ?

L'ONU acceptera-t-elle que le Cameroun soit acculé à faire appel désormais au sang de ses enfants pour le libérer d'une nation démocratique pourtant, mais se conduisant vis-à-vis de lui en pays totalitaire.

Nous membres de la Section de Toulouse - qui ne sommes même pas membres de l'UPC, comme vous pourriez le croire - sollicitons la bienveillante intervention de l'ONU

1) afin que l'UPC jouisse des droits civiques comme tout autre parti politique; elle seule saura expliquer à la population tout le bien que l'ONU lui veut en organisant le referendum demandé à la IX^e session de l'Assemblée générale de l'ONU

2) afin que la liberté totale d'opinion soit laissée à chacun sinon le prochain referendum conduira l'ONU à une erreur grave qui risque de déshonorer le système démocratique et de créer certainement le foyer d'une guerre que nous sommes les premiers à ne pas souhaiter.

3) afin que justice puisse être rendue, aux Camerounais que l'on veut étouffer par tous les moyens.

La fin de la Tutelle ne doit pas permettre à la France d'imposer son amitié, si démocratique soit-elle, au peuple Camerounais. L'Unification et l'Indépendance du Cameroun doivent précéder tout choix d'alliance.

Nous ne désespérons donc pas encore. Tous nos regards sont tournés vers l'ONU. Nous ne serons pas déçus; nos parents et amis qui vivent dans la terreur ne seront pas déçus non plus si vous portez à cette pétition qui complète les précédentes tout l'attention qu'elle mérite.

Dans l'attente d'une suite favorable, nous vous prions, Monsieur le Secrétaire, d'agréer l'expression de notre profond respect.

La Section de l'A.E.C. de Toulouse
et p.o. le président :

(s.)

NSANGOU Paul

(sceau : SECTION DE TOULOUSE
ASSOCIATION DES
ETUDIANTS CAMEROUNAIS)

EXTRAIT D'UN ARTICLE DU "CANARD ENCHAINE"

"ORDRE, AUTORITE, JUSTICE"

"Le procureur Marinelli ayant ordonné qu'une enquête soit ouverte sur les incidents qui ont marqué les manifestations camerounaises - la troupe a tiré sur la foule - le gouverneur Roland Pré l'a, d'un seul coup, d'un seul, remis à la disposition du département d'Outre-Mer.

Ca lui apprendra à ce procureur métis de se mêler de ce qui ne le regarde pas Et sur ce il a été rappelé en France.

Pensez donc ! Le procureur Marinelli avait eu l'audace lors des manifestations, d'exhorter les manifestants au calme.

Voyez-vous qu'il soit parvenu à éviter qu'il y ait des morts et des blessés ! Quel scandale ! "

(Extrait du "Canard enchainé" du 15 Juin 1955)